

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2010
PROCES VERBAL

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>7 décembre 2010</p>	<p>L'an deux mille dix Le treize décembre à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie Annexe en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE RUDULIER, Maire.</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>7 décembre 2010</p>	<p>Présents : M. LE RUDULIER, M. DUTRUC-ROSSET, Mme DUPRIET, M. PESSEY, M. GAILLET(à partir de la délibération 2010-13-12/5), Mme NIGGEMANN, M. FÉRAT, Mmes ESPINOS, DELOISON, Mme LÉON, M. PARMENTIER, Mme LARGET, M. BERTHELOT, Mme DESCHAMPS(à partir de la délibération 2010-13-12/2), Mme RAGOT-VILLARD, M. FUSCO(à partir de la délibération 2010-13-12/2), Mme TYSEBAERT(à partir de la délibération 2010-13-12/2), M. HUYNH, Mme HO-MASSAT, M. MATHEY, M. DANJOU(à partir de la délibération 2010-13-12/2), M. DRUART, Mme SABOURIN, Melle CONTE, M. ORHON, M. SAURY</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE 29</p>	<p>Excusés représentés : M. GAILLET pouvoir à Mme NIGGEMANN, (jusqu'à la délibération 2010-13-12/4) Mme BADRINATH pouvoir à Mme DUPRIET, M. GILLES, pouvoir à M. LE RUDULIER, Mme TYSEBAERT, pouvoir à M. DUTRUC-ROSSET (jusqu'à la délibération 2010-13-12/1) M. GHIGLIONE pouvoir à M. DANJOU (à partir de la délibération 2010-13-12/3)</p>
<p>DATE DE LA PUBLICATION</p> <p>17 décembre 2010</p>	<p>Absent : Mme DESCHAMPS(jusqu'à la délibération 2010-13-12/1) M. FUSCO(jusqu'à la délibération 2010-13-12/1) M. DANJOU (jusqu'à la délibération 2010-13-12/2) M. GHIGLIONE (jusqu'à la délibération 2010-13-12/2)</p>

Mme LÉON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Décisions du Maire

Monsieur le Maire présente les décisions prises en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal.

Présentation des décisions municipales	
Décision municipale 10/123	Autorise le Maire à signer avec la société EUROVIA IDF, l'acte d'engagement d'un montant 145 185,48 € HT soit 173 641,84 € TTC et les pièces particulières du marché relatif aux travaux de création d'un réseau d'assainissement, de rénovation du réseau d'éclairage public et d'enfouissement du réseau France Telecom Route des Loges (RD 120).
Décision municipale 10/124	Autorise le Maire à signer avec la société ISS HYGIENE SERVICES un contrat : <ul style="list-style-type: none">- de dératisation de l'ensemble des bâtiments communaux, des voiries communales, du cimetière, des berges de l'étang de la Geneste, des berges de la Bièvre, des bassins de retenue (une fois par an),- de désinsectisation de la cuisine centrale (quatre fois par an)- de désinfection des bacs à sable, du plateau d'évolution au sein des écoles du Pré Saint-Jean et Blériot (deux fois par an) pour un montant annuel de 2654,00 € HT soit 3 174,18 € TTC. Ce contrat est valable pendant un an reconductible de façon expresse sans pouvoir excéder une durée totale de trois ans soit du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013.
Décision municipale 10/125	Autorise le Maire à signer avec l'Institut national de la statistique et des études économiques la convention relative à la transmission des données électorales par Internet et la convention relative à la transmission des données de l'état-civil par Internet.
Décision municipale 10/126	Autorise le Maire à signer avec la société « Les Salons de Mogador » un contrat de prestation pour une activité de traiteur, animation musicale et spectacle lors de la soirée à thème « dîner marocain » destinée aux seniors le mercredi 8 décembre 2010 dans la salle du théâtre au Centre Culturel des Arcades de Buc. Le montant de la prestation est fixé comme suit : <ul style="list-style-type: none">- 5.780 € TTC (5.478,68 € HT) pour la partie traiteur pour une base de 160 personnes. Toute personne supplémentaire sera facturée au prix de 36.12 € TTC,- 600 € TTC (501,68 € HT) pour le DJ,- 500 € TTC (418,06 € HT) pour le spectacle.
Décision municipale 10/127	Autorise le Maire à signer un bail d'habitation avec M. Pascal Martin relatif à la location d'un appartement de type F4 sis 9 rue Alexis Carrel à Buc pour une durée d'un an à compter du 20 novembre 2010, Le loyer mensuel est fixé, conformément aux dispositions du titre 1 ^{er} de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifié, notamment l'article 17a, à 425,98 €. Les charges concernant la fourniture de l'eau et les charges de copropriété donneront lieu au versement de provisions mensuelles pour le locataire.

Décision municipale 10/128	Autorise le Maire à signer un avenant avec la Poste à la convention du 29 juillet 2005 portant modification des articles 3 et 5 à compter du 1 ^{er} janvier 2011 afin de répondre à la demande de La Poste de procéder à une restitution partielle des locaux loués à la Commune et de conserver une surface de 248,80 m ² . Le loyer annuel est fixé à 33 445 € HT payable trimestriellement à terme à échoir en quatre versements égaux les 1 ^{er} janvier, 1 ^{er} avril, 1 ^{er} juillet et 1 ^{er} octobre. Le montant des charges sera calculé, à compter du 1 ^{er} janvier 2011, au prorata de la surface utile totale des locaux loués soit 37 %.
Décision municipale 10/129	Autorise le Maire à signer avec la société RC2F un contrat de vérification (une fois l'an) des systèmes de détection et intrusion pour un montant annuel de 2.593,15 € HT soit 3 101,41 € TTC. Sont concernés par ce contrat : <ul style="list-style-type: none"> • le Centre culturel des Arcades : place de la République • le Château : 20, rue Louis Massotte • le Centre de loisirs Pré Saint Jean : 5, rue des Frères Robin • les Tennis couverts : rue Maryse Bastié • le bâtiment administratif situé au 1, rue des Frères Robin Ce contrat est valable pendant un an reconductible de façon expresse sans pouvoir excéder une durée totale de trois ans soit du 1 ^{er} décembre 2010 au 30 novembre 2013.
Décision municipale 10/130	Autorise le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal Administratif de Versailles dans le cadre des requêtes c° 1006452-9 et 1006453-9 et n°1006449-9, 1006451-9, déposées respectivement par Monsieur et Madame CLEMENTE et Monsieur et Madame MORSELLI devant le Tribunal Administratif de Versailles contre la décision de refus de Monsieur le Maire de Buc d'interdire la circulation des poids lourds sur la RD 938 et valant recours en indemnisation. Et désigne Maître Guillaume DELVOLVE pour représenter la Commune dans ces dossiers.
Décision municipale 10/131	Autorise le Maire à signer avec la société INEO, l'acte d'engagement : <ul style="list-style-type: none"> - d'un montant annuel minimum de 4 180,60 € HT soit 5 000,00 € TTC - d'un montant annuel maximum de 25 083,61 € HT soit 30 000,00 € TTC et les pièces particulières du marché de «Travaux de mise en conformité électrique des bâtiments communaux de la Ville de BUC»
Décision municipale 10/132	Fixation des tarifs suivants du spectacle « Famille de Stars » le jeudi 20 janvier 2011 et du Festival « Rencontre théâtrale des Yvelines » du 4 au 6 février 2011 qui auront lieu à Buc : <p>Spectacle « Famille de Stars » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plein tarif : 23 € - Tarif réduit : 18 € <p>Festival « Rencontre théâtrale des Yvelines » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plein tarif : 10 € - Tarif réduit : 8 € - Pass Festival : 25 €
Décision municipale 10/133	Autorise le Maire à signer avec la société « France BILLET » le renouvellement de la convention qui fixe les modalités de vente des billets des spectacles que la Commune organise par l'intermédiaire de la FNAC (site internet et points de vente associés), comme cela a été le cas la saison dernière,
Décision municipale 10/134	Autorise le Maire à signer avec la société AB MARQUAGE, l'acte

	d'engagement : <ul style="list-style-type: none"> - d'un montant annuel minimum de 2 508,36 € HT soit 3 000,00 € TTC - d'un montant annuel maximum de 12 541,81 € HT soit 15 000,00 € TTC et les pièces particulières du marché de fourniture et de mise en œuvre des marquages de signalisation horizontale sur le territoire communal.
Décision municipale 10/135	Autorise le Maire à signer avec la société E.T.D.E, l'acte d'engagement d'un montant de 23 019,00 € HT soit 27 530,72 € TTC et les pièces particulières du marché de «fourniture et pose de 5 bornes arrêt-minute ».

Monsieur le Maire : Avez-vous des remarques particulières? Oui, Monsieur SAURY ?

Monsieur SAURY : Question ? Tout simplement dans les deux dernières, autorise le Maire à signer avec la Société AB Marquage, un acte d'engagement, je n'ai pas le thème !

Monsieur le Maire : AB Marquage, c'est la mise en place de signalisations horizontales sur le territoire communal, c'est marqué en dessous et la suivante, ce sont quatre bornes arrêt-minute que nous mettrons devant les commerces du village et une devant la pharmacie et l'auto-école.

Monsieur SAURY : Donc, la totalité des places seront sur la rue Louis Blériot, finalement, merci Monsieur le Maire.

Monsieur ORHON : Monsieur le Maire, s'il vous plaît ? Pour la 134, la signalisation horizontale, ça ne concerne pas la RD 938 ?

Monsieur le Maire : Cela ne concerne que les voiries communales.

Monsieur ORHON : D'accord et on a encore une autre question à propos de la décision municipale N°10/127, est-ce qu'il s'agit d'un logement social ?

Monsieur le Maire : Alors, notre garde champêtre a été obligé de quitter le logement qu'il avait rue Louis Blériot dans la ZAC du Cerf-Volant puisque nous allons le démolir pour y construire la résidence étudiante. Parallèlement à cela et presque en même, il quitte la Commune temporairement pour deux ans de disponibilité renouvelable pour monter un commerce dans la Zone d'activités. On a donc accepté de le reloger pendant la durée d'un an à compter du 20 novembre 2010 ; il est aujourd'hui dans le nouveau logement. Pour l'instant, ce n'est pas un logement social, on va demander le conventionnement mais pour l'instant, ce n'est pas fait. C'est l'ancien logement de Madame VINCENT, comptable au Centre Communal d'Action Sociale et qui a été relogée, à sa demande dans un appartement de la Résidence Calmette.

Monsieur SAURY : Cette information m'amène l'interrogation suivante : Qui va le remplacer ?

Monsieur le Maire : On a lancé le recrutement et on est en train de recevoir des candidats.

Monsieur SAURY : C'était surtout le quand ? Est-ce que ça coïncide avec son départ ou est-ce qu'il y aura un décalage.

Monsieur le Maire : On aura vraisemblablement un à trois mois avec une seule garde champêtre.

Monsieur le Maire fait lecture de l'Etat civil.

2010-13-12/1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2010

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès verbal de la séance du 22 novembre 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, par 24 voix pour et 1 abstention (M. SAURY) **APPROUVE** le procès verbal de la séance du 22 novembre 2010.

2010-13-12/2 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées(CLECT) : transfert de l'école de musique à Versailles Grand Parc

Monsieur le Maire : La CLECT est une commission qui a été créée par la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, c'est une constitution obligatoire, à chaque fois qu'il y a transfert de compétences, la CLECT se réunit pour évaluer le montant des charges transférées. Je pense que vous avez eu le rapport de la CLECT, il était dans le dossier. Ça permet de voir quel montant d'attribution sera versé à la Commune puisqu'au moment du passage en Communauté d'Agglomération, on a subi la suppression de la taxe professionnelle qui a été remplacée effectivement par d'autres choses. Donc, pour Buc, l'attribution de compensation se montera à 5 242 526€ et on peut remarquer que dans l'état que vous avez, qui comporte les onze communes qui constituent la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, nous sommes les seconds, après Versailles. Ça veut dire que globalement, notre activité économique est très forte puisque vous voyez dans la première colonne que le produit de taxe professionnelle communale s'élevait à 4 169 261€, nous étions là aussi deuxième puisque c'est Versailles, devant avec 11 029 626€, ce qui fait que si vous additionnez le montant perçu par Versailles plus le montant perçu par Buc, nous obtenons plus de 50% du montant total de l'attribution de compensation versée aux onze communes qui s'élève lui à 33 983 056€. Est-ce que vous avez des questions particulières ? Je vous rappelle que ce montant de versement de l'attribution de compensation, c'est quelque chose qui se répète d'année en année et qu'effectivement notre premier travail, je crois c'est de soutenir l'activité économique de notre Commune bien sûr mais également de l'ensemble du territoire constitué par Versailles Grand Parc, qui va accueillir à partir du 1^{er} janvier 2011, trois nouvelles communes, Bailly, Noisy-le-Roi et Renneoulin, ensuite, il restera peut-être, à étendre notre territoire, avec peut-être Le Chesnay, qui devrait nous rejoindre parce qu'il est vraiment enclavé dans le territoire naturel de Versailles Grand Parc et puis, Vélizy qui pourrait également intégrer Versailles Grand Parc mais qui est très courtisé par le 92 et par les Boucles de Seine ; il faut qu'avant le 1^{er} janvier 2013, ils aient fait le choix, le Préfet décidera pour eux. Il reste une petite commune, c'est Chateaufort, qui elle aussi pourrait rejoindre Versailles Grand Parc.

Lecture de la délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-5

Vu le Code Général des Impôts, et notamment le IV de l'article 1609 nonies C ,

Considérant que chaque commune membre de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc doit s'exprimer sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Considérant que la CLECT s'est réunie le 19 octobre 2010 pour se prononcer sur la révision de l'attribution de compensation de la Commune de Buc suite au transfert de la compétence "construction, aménagement, entretien et gestion des écoles de musique et conservatoires",

Vu le rapport adopté à l'unanimité par les membres de la CLECT en date du 19 octobre 2010,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 4 abstentions (M. DRUART, Mme SABOURIN, Melle CONTE, M. ORHON)

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées joint à la présente délibération.

Monsieur le Maire : Des questions ? Oui, je vous en prie.

Monsieur SAURY : Pour revenir sur Vélizy, on a les tendances aujourd'hui, on peut savoir quel est leur point de vue ? Leur situation ?

Monsieur le Maire : Je suis persuadé pour ma part que Vélizy rejoindra la Communauté de Versailles Grand Parc, mais je peux me tromper, je pense qu'il y a des éléments qui font qu'ils ne peuvent pas faire autrement. Alors, peut-être que le Maire attend d'avoir une obligation par une notification du Préfet ?

2010-13-12/3 - VOTE DES TAUX DE FISCALITE - ANNEE 2011 -

Monsieur le Maire : Lors des élections de 2008, notre équipe s'était engagée à une baisse des impôts. En 2010, nous avons amorcé une baisse des impôts, nous continuons sur 2011 et Madame NIGGEMANN va nous donner le détail.

Madame NIGGEMANN : Merci, Monsieur le Maire. Il est proposé au Conseil Municipal de baisser les taux d'imposition ménage de 2011. Cette diminution est permise grâce à un effort réalisé en terme de contraction des dépenses et d'optimisation des recettes sans remettre en cause la poursuite de notre programme d'investissement. Il faut également rappeler que le passage de Versailles Grand Parc, de communauté de communes en communauté d'agglomération a permis à la Commune de Buc, de ne plus être assujettie à la seconde part du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France, soit un gain net de près de 800 000€.

Lecture de la délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de Loi de Finances pour l'année 2011,

Vu la loi 2002-1575 du 30 décembre 2002 portant Loi de Finances pour l'année 2003 et plus précisément les articles 31 et 32 sur les règles de lien entre les taux des impôts directs pour les collectivités locales,

Considérant la proposition de baisse des taux de fiscalité locale directe en 2011 au titre de la taxe foncière sur le bâti, la taxe foncière sur le non bâti et la taxe d'habitation ,

Sur proposition du Maire et après avis de la Commission des Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, par 23 voix pour et 6 abstentions (M. DANJOU, M. GHIGLIONE , Mme SABOURIN, M. DRUART, Melle CONTE et M. ORHON)

- Décide de baisser les taux des trois taxes communales « ménages » pour l'année 2011 de 2%,

- Fixe les taux applicables en 2011 à :

- taxe d'habitation :	9.38%
- foncier bâti	14.99%
- foncier non bâti	41.57%

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des remarques ?

Monsieur SAURY : Evidemment puisque certains, ça les fait sourire, le certain en question, c'était moi, bien sûr ! D'abord, je salue l'effort que vous faites puisqu'effectivement, vous baissez la taxe des ménages, c'est très bien mais par contre, ce que je n'aime pas, c'est l'interprétation que vous nous faites des chiffres, j'aurais aimé que vous preniez en compte le début de votre mandat c'est-à-dire 2008 et que vous fassiez état, de l'augmentation qui a eu lieu, politiquement c'est tout à fait correct, c'est-à-dire, vous augmentez vos charges de ménages d'environ 10%, de façon cohérente sur l'ensemble des charges puis vous baissez successivement d'année en année, c'est très bien, ce qui prouve que vous avez un intérêt à gérer convenablement la Commune. Néanmoins, je n'aime pas la façon dont les chiffres sont présentés, vous dites des baisses, non, ce ne sont pas des baisses, si on fait 2008-2011, on est toujours en hauteur, donc, moi, c'est la façon dont vous présentez les chiffres qui me gêne, encore une fois, je salue quand même cette baisse. Cela dit, deux choses m'interpellent : vous savez que lorsqu'on reçoit une taxe, il n'y a pas qu'un seul acteur qui fait son calcul, il y a la Commune, mais il y a aussi la Communauté d'Agglomération, il y a le Département et la Région...

Monsieur le Maire : Il n'y a plus la communauté d'agglomération puisqu'elle n'est plus en fiscalité additionnelle.

Monsieur SAURY : L'année dernière, nous l'avions, Monsieur...

Monsieur le Maire : Non, l'année dernière, nous l'avons annulée et nous avons perdu 70 000€ de recettes,

Monsieur SAURY : 2009, intercommunalité, j'ai une taxe foncière...

Monsieur le Maire : 2009, oui,

Monsieur SAURY : Oui, c'est cela, j'essaie de vous expliquer, la cohérence de mes propos vient simplement au net à payer qui apparaît en bas de la feuille. Moi, ce que je voulais savoir, ce sont les autres acteurs, est-ce qu'on est capable de dire aujourd'hui, nous votons quelque chose ici, dans la Commune, très bien, on fait une baisse des taxes communales, bien, je vous en félicite. Avons-nous la possibilité de savoir, ce que font les autres acteurs. Si, c'est pour baisser dans la Commune et que finalement, on ait à payer plus. Moi, c'est cette cohérence-là qui m'ennuie, moi, je suis Bucois, je parle en tant que Bucois, je reçois des taxes, si chaque année, on me dit que cela baisse d'un côté ou que ça baisse au Département, que chacun fait un effort mais qu'au finish, la taxe est toujours plus forte. Qu'est-ce qui peut me permettre de me dire que quelque part, on fait vraiment des baisses de taxes de ménages. Avez-vous conscience quelque part du taux estimé par le Département, aujourd'hui ?

Monsieur le Maire : Je crois que le Département a fait déjà cette opération l'année dernière d'augmentation assez conséquente, mais le Département et Madame LE SAINT pourrait vous expliquer le Département a été confronté à une baisse des recettes sur les ventes immobilières, jusqu'en 2007, 2008, il avait globalement 290 000 € de recettes, en 2009, je crois que vous êtes bien placé pour le savoir, malheureusement, ça a chuté

terriblement et le Département s'est retrouvé avec 140 000 € de recettes. Il y a un manque à gagner de 150 000 € et parallèlement à cela, l'APA, l'aide personnalisée à l'autonomie a pris un essor considérable en dépense donc effectivement, à un moment, il faut bien assurer les dépenses obligatoires du Département. Dans un budget communal aussi il y a des dépenses obligatoires, vous êtes bien obligé d'assurer la paye de votre personnel, d'assurer l'éclairage de la Commune, le service incendie, le chauffage..... Après, il y a l'aide aux familles Bucoises, c'est-à-dire qu'on pourrait ne pas avoir de crèches, de centres de loisirs. Il y a des communes qui ont des taux d'imposition très bas parce qu'ils n'ont rien, donc ils n'ont rien à dépenser. Ce que vous oubliez de dire aussi, c'est que depuis près de dix ans, les taux du Conseil Général n'avaient pas bougé ; et n'oubliez pas non plus la Région, qui est quelqu'un qui tranquillement mais fortement n'hésite pas non plus à augmenter ses taux d'imposition, nous nous avons fait le choix de redescendre un petit peu nos taux d'imposition. Vous me dites, remplacez-vous en 2008, je veux bien me replacer mais personnellement, je n'ai pas de problème puisque nos taux d'imposition actuellement sur les vingt-cinq communes, qui sont de même strate que la notre c'est-à-dire des communes entre 5 000 et 10 000 habitants, nous sommes actuellement avec les nouveaux taux deuxième en taxe d'habitation et nous étions deuxième en taxe professionnelle et on avait une zone d'activités fort importante puisqu'il y a 7 000 salariés. C'est une zone d'activités qu'on doit continuer à rendre attractive pour bénéficier des bienfaits du développement économique. Voilà, ce que je voulais dire sur la baisse des impôts mais il est clair que si je les avais réduits de 10%, vous m'auriez fait exactement le même procès, parce que c'est votre rôle.

Monsieur SAURY : Monsieur le Maire, il y a un mot qui vous a échappé dans mon intervention ! J'ai salué le fait que vous baissiez vos taux, la seule remarque que je faisais, c'est que dans votre estimation de variation, j'eusse aimé que vous invoquiez la hausse de 2008, c'est tout.

Monsieur le Maire : Monsieur SAURY, vous savez très bien et je ne l'ai jamais caché, pourquoi j'ai augmenté le taux d'imposition en 2008.

Monsieur SAURY : Encore une fois, Monsieur, je ne suis pas de la majorité, cessez de me mettre dans une opposition systématique, ce que vous venez de dire, on en prend acte et je vous en félicite. Vous donnez des explications qui sont rationnelles, très bien, vous avez augmenté, vous diminuez, vous expliquez pourquoi vous avez augmenté en 2008, vous expliquez pourquoi vous descendez, continuez cette tendance, Monsieur. Je voulais simplement intervenir sur le fait que nos taxes n'arrêtent pas d'augmenter au final, en bas à droite. Je n'ai pas dit que vous étiez responsable, j'ai dit qu'il y a d'autres acteurs. C'est un fait.

2010-13-12/4 - MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENTS : PROGRAMME DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DE LA MAIRIE ET D'AMENAGEMENT DE SES ABORDS

Monsieur le Maire : Madame NIGGEMANN.

Madame NIGGEMANN : Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre du programme de restructuration et extension de la Mairie et en application de l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, une autorisation de programme d'un montant de 3.000.000 € a été ouverte par le Conseil Municipal en date du 14 décembre 2009 avec une répartition des crédits de paiement comme suit :

autorisation de programme							
numéro	1						
montant	3 000 000 €						
crédits de paiement			ressources				
exercice	imputation		montant en euros	organisme	imputation		montant en euros
	chapitre	nature fonction			chapitre	nature fonction	

2010	23	2313	O20	1 500 000	Département 78	13	1323	O20	343 200
2011	23	2313	O20	1 500 000	cessions d'immeubles	O24		O20	1 000 000
					ressources propres			O20	1 656 800
TOTAL				3 000 000	TOTAL				3 000 000

La procédure d'attribution des marchés ayant nécessité un certain délai, seuls les crédits nécessaires à la maîtrise d'œuvre du projet ont été mobilisés en 2010. Il est donc proposé de modifier l'autorisation de programme votée en 2009 pour ajuster les crédits de paiement au rythme des décaissements prévisionnels de l'opération. Ainsi, le crédit de paiement prévu pour 2011 à hauteur de 1.500.000 € peut être étalé sur deux exercices soit 750.000 € en 2011 et 750.000 € en 2012.

Lecture de la délibération

Vu l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 portant application des autorisations de programme / crédits de paiement,

Vu la délibération n° 09/128 du 14 décembre 2010 autorisant le Maire à ouvrir une Autorisation de Programme pour l'opération de restructuration et d'extension de la Mairie ainsi que d'aménagement de ses abords, d'un montant prévisionnel de 3 M€ et approuvant la répartition des crédits de paiement,

Considérant que la procédure d'attribution des marchés ayant nécessité un certain délai, seuls les crédits nécessaires à la maîtrise d'œuvre du projet ont été mobilisés en 2010,

Considérant que les marchés de travaux seront notifiés début 2011 et réalisés sur les exercices 2011 et 2012 et que par conséquent il convient de modifier l'autorisation de programme votée en 2009 pour ajuster les crédits de paiement au rythme des décaissements prévisionnels de l'opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 abstentions (M. DANJOU, M. GHIGLIONE, Mme SABOURIN, M. DRUART, Melle CONTE, Mr ORHON et M. SAURY)

APPROUVE la répartition des crédits de paiement dans le cadre de l'Autorisation de Programme ouverte pour l'opération de restructuration et d'extension de la Mairie ainsi que d'aménagement de ses abords, comme suit :

autorisation de programme									
numéro	1								
montant	3 000 000 €								
objet	Travaux d'extension et de restructuration de la mairie et aménagement de ses abords								
crédits de paiement					ressources				
exercice	imputation			montant en euros	organisme	imputation			montant en euros
	chapitre	nature	fonction			chapitre	nature	fonction	
2010	23	2313	O20	1 500 000	Département 78	13	1323	O20	343 200
2011	23	2313	O20	750 000	cessions d'immeubles	O24		O20	1 000 000

2012	23 2313	O20	750 000	ressources propres	O20	1 656 800
TOTAL			3 000 000	TOTAL		3 000 000

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Des remarques ? Oui, Monsieur DANJOU.

Monsieur DANJOU : C'est une disposition qui est due au report de l'opération ? Alors, comme vous le savez, nous sommes tout à fait contre cette opération dans son principe. Le report, c'est encore une modalité d'application qui n'est pas positive, c'est le moins qu'on puisse dire. Ce n'est pas pour autant qu'il faudrait mettre dans les crédits 2009, ce qui ne va pas être dépensé en 2009. Donc, du point de vue technique, on ne va pas voter pour cette délibération, on va s'abstenir mais on en n'est pas moins contre le principe de l'opération.

Monsieur le Maire : Monsieur SAURY ?

Monsieur SAURY : Une petite remarque, moi, ça va. Je voudrais repréciser la position d'Atout Buc parce que j'entends de-ci, delà des choses qui ne sont pas tout à fait la nature de mes propos. Je vous ai dit clairement, je crois dans votre bureau et à de nombreuses reprises dans des réunions publiques, nous ne sommes pas contre une nouvelle mairie. Nous sommes contre l'instant d'une nouvelle mairie et ça va plutôt dans le bon sens, le fait que vous échelonniez les dépenses pourquoi pas, si vous jugez bon que en tant que Maire, de faire un nouveau bâtiment municipal, c'est de votre responsabilité. Par contre, il y a des fluctuations qui m'agacent un peu et vous le savez très bien. A la dernière réunion publique, vous avez parlé d'une vente de foncier à hauteur de 1 500 000 €, Madame NIGGEMANN vient justement de nous rappeler que le foncier était prévu à 1 000 000 €, on a gagné 500 000 €, je veux bien, l'immobilier remonte un petit peu et vous savez que je suis bien placé pour le savoir, je suis un peu inquiet de voir cette fluctuation de chiffres, ne pourrait on pas avoir quelque chose d'un peu plus clair, une fois pour toute. Cela dit, je voterai pour bien évidemment. Ce que vous faites, ça va exactement dans le sens d'Atout Buc, repoussons dans le temps, faisons en sorte que ce ne soit pas fait à la hussarde. Ayez toutes les billes pour nous faire une belle mairie puisque si j'ai bien compris c'est bien là l'essentiel de votre objectif.

Monsieur le Maire : Monsieur, je vous reprendrai simplement sur un terme, c'est « de faire une belle mairie », ce n'est pas de cela dont il s'agit. C'est de pouvoir donner des conditions de travail normales au personnel, tout d'abord et d'autre part de donner un petit peu plus d'aisance aux élus qui travaillent également dans cette Mairie. Parce que si vous voulez travailler dans une Mairie avec cinq sous-mairies actuellement, il y a la Maison Mathilda Gray, l'immeuble d'à côté où vous avez le personnel et la comptabilité, l'immeuble d'en face, le service technique, le CCAS. Vous avez les archives qui sont au Centre Culturel des Arcades, vous avez le service culturel qui était dans un bungalow dans la cour de la Mairie. Donc, ce ne sont pas des conditions de travail optimales et d'autre part, il ne faut pas oublier non plus que nous avons à accueillir une nouvelle population. Le fait d'essayer d'atteindre les 20% de logements sociaux imposés par la loi SRU, nous oblige à construire. On va augmenter globalement de 25% notre population, c'est 1 500 personnes environ. Je vous rappelle aussi qu'avant le 1^{er} janvier 2015, nous devrions satisfaire aux obligations des normes PMR pour les handicapés et s'il faut rajouter dans les quatre bâtiments que je vous ai cités, un ascenseur parce qu'effectivement ces bâtiments ne répondent pas aux normes. Il y a des sommes importantes qui devraient être dépensées pour la mise aux normes. Tout ceci fait que ce n'est pas pour faire une belle mairie mais c'est pour que les conditions de travail, au moins des fonctionnaires, soient des conditions de travail normales. Oui, Monsieur PESSEY.

Monsieur PESSEY : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais répondre à Monsieur SAURY et à Monsieur DANJOU, je suis interpellé par le fait que Monsieur DANJOU et son équipe soient contre la Mairie, ils ont déposé un recours, normal. Monsieur SAURY n'est pas contre la Mairie, mais il dépose un recours quand même, c'est ce qui a été dit en réunion publique l'autre jour puisqu'il a été interpellé là-dessus. Alors, ce que j'aimerais bien c'est que pour le Conseil Municipal, Monsieur SAURY nous explique, pourquoi, ce soir, il dit qu'il est finalement « pour » la Mairie et qu'il a déposé un recours.

Monsieur SAURY : Je vais répondre à Monsieur PESSEY et je vais en même temps répondre à Monsieur le Maire, pour moi « belle » ne s'arrêtait pas simplement à l'esthétique, ça s'impliquait aussi au fonctionnel, c'est un défaut d'interprétation. Je vais répondre à Monsieur PESSEY, le recours, ce n'est simplement une exigence d'un groupe d'expression au Conseil Municipal, c'est aussi un droit, que les gens ont le droit de manifester quelque part, parce que quelque chose ne va pas. Je ne vais pas défendre la position de notre village, elle leur appartient. La position d'Atout Buc est claire, maintes fois, Monsieur PESSEY, j'ai dit à Monsieur le Maire que je ne trouvais pas l'utilité de ce bâtiment municipal de la mairie. Parler de restructuration, ce n'est pas parler de ce que vous faites aujourd'hui, j'ai vu les plans, c'est quelque chose d'énorme et qui coûte au finish 3 000 000 €. Le chiffre est posé. J'ai dit à maintes reprises à Monsieur le Maire, de faire une belle mairie au sens fonctionnel du terme, c'est votre droit, c'est votre responsabilité mais ce n'est pas le moment, nous sommes en crise dans ce pays, on est en train de le voir de façon européenne, mondiale. Et, je trouve que d'imposer 3 000 000 € quelque part, pour moi, c'était une aberration. Sentant que les choses ne sont pas entendues, je rejoins le recours de Notre Village, en disant, puisque vous ne voulez pas entendre, je vais aussi user de mon droit de recours, qui, je vous le rappelle, pour les gens qui sont les plus têtus, ce n'est pas un référé suspensif, on ne vous interdit pas de le construire, on vous dit simplement, nous voulons que la justice intervienne pour un certain nombre de choses, alors, il y a l'esthétisme, il y a le fonctionnel, il y a la valeur... Je ne sais pas si vous avez pris la peine de lire le recours, vous allez voir qu'il est assez complet. Donc, la position d'ATOUT BUC est très claire. Moi, je vous dis, Monsieur le Maire, si vous voulez faire une Mairie, faites une Mairie, je ne peux pas vous interdire par contre, ce que je demande, c'est qu'à un moment donné, puisque vous n'écoutez pas ce que l'on vous dit, que vous n'entendez pas la position d'un groupe. Et bien, je me retourne vers la Justice pour qu'elle fasse son travail et voir s'il n'y a pas moyen de raisonnablement faire changer le Maire de son idée de faire quelque chose de trop grandiose. Les arguments ne sont pas très clairs, on ne va pas revenir dessus, j'entends depuis des lustres, bureau unique, les PMR, les lois. Qu'est-ce que je vois aujourd'hui, qu'est-ce que je constate, on a encore loué un Algeco supplémentaire et cela va faire un an et quelque que les gens travaillent dans des situations et dans des positions encore moins agréables qu'avant. Alors, Monsieur le Maire, si nous avons pris la peine de réfléchir et de fixer cela sur un calendrier un petit peu moins brutal, vous auriez eu mon accord plein et définitif. Considérant une chose importante, la seule, le seul argument, que je prenne aujourd'hui en compte, c'est effectivement l'augmentation de la population. Je ne suis pas encore complètement convaincu que les gens aient besoin d'une mairie municipale, je ne parle pas du personnel, ni des élus, je ne suis pas encore complètement certain qu'aujourd'hui avec le monde internet, avec tout ce qui est en train de se passer, on ait besoin de choses de cette quantité-là. Mais, encore une fois, cela, ce n'est pas de ma responsabilité. La seule responsabilité et qui m'oblige à prendre ce poste de Conseiller Municipal, c'est de dire à un moment donné 3 000 000 € aujourd'hui, me semble à considérer au regard de la crise. Ai-je bien répondu à votre question, Monsieur PESSEY ?

Monsieur PESSEY : Pas vraiment ! Parce qu'aujourd'hui, à partir du moment où je prends votre réponse telle qu'elle est au sein du Conseil, on ne peut pas dire que vous êtes pour, pour moi, vous êtes contre !

Monsieur SAURY : Monsieur, ai-je le choix, c'est une position qui ne m'appartient pas, cela fait deux fois

Monsieur PESSEY : Ne dites pas en réunion publique que vous êtes pour !

Monsieur SAURY : D'abord, en réunion publique, si on veut parler de réunion publique, on va revenir sur la réunion publique....

Monsieur PESSEY : Vous avez été hué..

Monsieur le Maire : Cela ne sert à rien, on ne mélange pas tout ! Restez calme !

Monsieur SAURY : Il ne mélange pas tout

Monsieur le Maire : Moi, j'ai bien compris ce que vous avez voulu dire, Monsieur SAURY.

Monsieur FUSCO : Je voulais juste dire que Monsieur SAURY est pour sur le fond et contre sur la forme.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur FUSCO.

N° 2010-13-12/5 - BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire : Madame NIGGEMANN.

Madame NIGGEMANN : Merci, Monsieur le Maire. Vous avez tous reçu les documents de présentation du budget. Entre le moment, où les documents sont partis et aujourd'hui, nous avons eu la notification du loyer que la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, nous reverse pour la location que nous lui faisons pour l'Ecole de Musique, donc nous avons décidé de le mettre directement dans le budget et de ne pas attendre le Budget supplémentaire pour le faire. Les orientations budgétaires présentées au Conseil Municipal le 22 novembre 2010 et le projet de budget primitif présenté à la Commission des Finances le 29 novembre 2010, permettent de proposer au Conseil Municipal le budget primitif 2011 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 16.668.255 € ainsi réparties :

- 11.925.035 € en dépenses et recettes de fonctionnement,*
- 4.843.220 € en dépenses et recettes d'investissement.*

Nous avons 100 000€ que Versailles Grand Parc, nous reverse en fonctionnement, ils ont été rajouté au chapitre 70.

Monsieur le Maire : Attendez, je vous propose qu'on change de délibération. On va passer si vous le voulez bien au vote des subventions

2010-13-12/6 SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2011

Monsieur le Maire : Madame NIGGEMANN.

Madame NIGGEMANN : Alors, c'est l'annexe 3 que vous avez qui présente la liste des subventions qui ont été demandées par les associations Bucoises ;le montant que nous avons retenu est de 121 300€. Vous avez toute la liste.

	subventions	nom de l'organisme	nature juridique de l'organisme	montant de la subvention
6574		L'AMICALE DU PERSONNEL	association loi 1901	10 000
6574		AMICALE TIREURS DE BUC	association loi 1901	9 800
6574		AMIS de la FORET de VERSAILLES	association loi 1901	150
6574		AOBUC Danse	association loi 1901	4 700
6574		AO BUC FOOTBALL	association loi 1901	30 000
6574		AOBUC Judo	association loi 1901	5 000
6574		AO BUC MULTISPORTS	association loi 1901	3 650
6574		AO BUC REMISE EN FORME	association loi 1901	16 500
6574		AO BUC TENNIS	association loi 1901	14 000
6574		APY BUC	association loi 1901	3 400
6574		A.S. MLK	association loi 1901	200
6574		AUMONERIE DU CES	association loi 1901	1 200
6574		BIBLIOTHEQUE PRE ST JEAN	association loi 1901	1 500
6574		BIBLIOTHEQUE HAUT BUC	association loi 1901	1 500
6574		BUC TIERS MONDE	association loi 1901	3 500
6574		CLIN D'ŒIL	association loi 1901	4 500
6574		CLUB HIPPIQUE HAUT BUC	association loi 1901	5 000
6574		COMPAGNIE ARC DE BUC	association loi 1901	1 000

6574	DOMISILA	association loi 1901	1 000
6574	JOUY BASKET CLUB	association loi 1901	1 500
6574	LA PALME DE LA VALLEE	association loi 1901	400
6574	MELI-MELO	association loi 1901	2 500
6574	U.N.C.	association loi 1901	100
6574	VIDEO BUC	association loi 1901	200

121 300

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions particulières sur ce vote de subvention, sachant que globalement cette année, nous avons accordé aux associations, le montant demandé.

Monsieur PESSEY : Je voulais simplement faire une remarque sur les subventions 2011, il est vrai que, et j'ai eu l'occasion de le dire à l'ensemble des Présidents d'association sportives, en tous cas. C'est qu'il y a eu un excellent et énorme travail fait sur les subventions 2011, donc il y a eu des efforts budgétaires de maîtrise des coûts importants par rapport à l'année précédente. Je vous rappelle que l'année précédente, nous avons reçu avec Madame NIGGEMANN, chaque Président d'association qui venait défendre sa demande de budget et effectivement certains budgets n'ont pas été accordés en totalité l'année dernière. Cette année, les dépenses ont été très bien contrôlées. L'ensemble des associations ont fait d'énormes efforts et d'ailleurs c'est ce que j'ai eu l'occasion de leur dire et nous n'avons pas eu besoin cette année de rencontrer chaque Président, je dirais pour demander des explications sur leur demande de subvention, c'était très clair et je les félicite pour le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : Oui, Monsieur DANJOU.

Monsieur DANJOU : Il y aura plusieurs questions. On en a évidemment sur le montant global, puisque je vois apparaître 6574, sauf erreur 125 000 € en proposition du Maire ?

Monsieur le Maire : Oui, tout à fait !

Monsieur DANJOU : Et dans le tableau-là, je vois 121 300 ?

Monsieur le Maire : Oui, nous inscrivons toujours un peu plus parce que si par hasard, nous avions une demande, dans le courant de l'année, particulière, c'est là-dessus qu'on les prend sinon ça nous oblige à faire une décision modificative et à délibérer, c'est pour cela.

Monsieur DANJOU : Oui, mais il était bon de le préciser et par rapport à l'année dernière, donc, ça représente une évolution de quelle nature, en montant ?

Madame NIGGEMANN : C'est le même montant, on a gardé le même montant 125 000€.

Monsieur SAURY : Avec le même nombre d'associations ?

Madame NIGGEMANN : Oui.

Monsieur SAURY : Avec les mêmes intitulés d'associations ? Alors, je vous dis cela, parce que ce que j'aurais aimé et je le dis à l'adjoint au sports, j'aurais aimé la même chose avec les montants de subventions de l'année dernière, de manière à pouvoir faire un parallèle et visiblement ce sont les mêmes montants mais j'aurais aimé savoir s'il s'agissait des mêmes associations ?

Monsieur PESSEY : Ce que je peux vous dire, c'est que concernant les deux grosses associations qui sont donc le football et le tennis, le tennis, cette année, on a accordé une subvention de 14 000€, l'année dernière, ils avaient demandé de mémoire 25 à 30 000€, ils ont obtenu moins parce qu'ils avaient des trésors de guerre

donc c'est ce que j'avais dit à la Présidente, cette année, les choses ont été très bien gérées, les demandes de subvention ont été très bien contrôlées, ils font des efforts importants. Donc, 14 000€, c'est tout à fait justifiable.

Monsieur DANJOU : En terme de présentation, c'est vrai que dans les années précédentes, on avait eu, comme cela a été d'ailleurs mentionné les évolutions d'une année à l'autre dans un tableau et on avait aussi le nombre d'adhérents bucois, non Bucois. C'était vraiment intéressant en terme de transparence, je dirais, pour pouvoir mieux mesurer la part respective des uns et des autres. Si on pouvait revenir à cette pratique pour la fois prochaine, ce serait Encore que, vous pouvez peut-être nous le fournir maintenant

Madame NIGGEMANN : ça a été présenté en commission finances ...

Monsieur DANJOU : Vous avez donné des indications orales, parce que les autres années, vous aviez donné un tableau écrit.

Monsieur le Maire : On peut vous donner le tableau écrit ...

Monsieur DANJOU : Oui, c'est utile dans un souci de transparence

Lecture de la délibération.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'état de répartition des subventions pour un crédit ouvert de 125.000 € inscrit à l'article 6574 du projet de Budget Primitif 2011 de la Commune.

Vu la proposition de répartition des subventions 2011 de la Commission des Finances lors de sa réunion du 29 Novembre 2010,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, par 28 voix pour et 1 abstention (M. SAURY)

ADOpte le tableau, tel que joint en annexe à la présente délibération, de répartition des subventions arrêté à la somme de 121.300 €.

Monsieur DUTRUC-ROSSET : Est-ce que je peux dire un mot ? Oui, parce que, moi, j'ai une question comme cela, naïve sûrement ! Comment peut-on voter des subventions à une association alors que le budget n'est pas encore voté, est-ce qu'on peut penser que certains d'entre nous, ne vont pas voter le budget alors que les subventions aux associations viennent d'être votées. Je pose une question sûrement très naïve, je m'en excuse

Inaudible

Monsieur SAURY : Et c'est pour cela que je m'abstiens.

Monsieur DANJOU : ça pourrait d'ailleurs avoir été voté dans l'autre sens puisque c'était le cas, c'était ce qui était prévu, c'était ce qui se faisait les autres années et ça n'avait point changé le sens du vote si vous vous en souvenez chers collègues, ni le sens ni votre réponse.

Monsieur DUTRUC-ROSSET : ça m'a toujours surpris, mon cher ami, toujours, il y a quand même un peu d'illogisme là, dans une approche de rigueur, budgétaire, bien entendu.

Monsieur DANJOU : Si vous voulez faire un vote bloqué, faites un vote bloqué mais là vous avez deux votes différents donc il me semble qu'il est de bonne politique que d'analyser les choses pour leur valeur propre. Si on considère qu'une chose est bonne, on la vote, si on considère qu'un ensemble n'est pas bon, on ne peut pas le voter. Maintenant, si vous voulez faire un vote bloqué, ce sera différent.

Monsieur DUTRUC-ROSSET : C'est vrai qu'on peut toujours dépenser sans savoir combien on gagne.

Monsieur SAURY : On peut gagner sans savoir combien on dépense.....

N° 2010-13-12/5 - BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire : Madame NIGGEMANN.

Madame NIGGEMANN :Donc l'équilibre général du budget primitif 2011, se présente de la façon suivante en fonctionnement le budget s'élève 11 925 035 € dont 1 942 815 € d'autofinancement, en investissement, il s'élève 4.843.220€. Les recettes progressent de 1,95% par rapport au BP 2010. Il faut aussi noter que les taux de la fiscalité locale baisseront de 2% en 2011, ce qui a été dit tout à l'heure. Au niveau du chapitre 74, on enregistre toutes les subventions versées par nos partenaires, la baisse de 65 000 € provient pour moitié de la dotation forfaitaire pour laquelle Buc n'est pas sûr d'atteindre le montant en 2010 et pour l'autre moitié, d'une baisse des subventions de la CAF et du Département, du fait de la fréquentation de nos structures en 2010 et des prévisions de fréquentation en 2011. Au niveau du chapitre 75, la légère baisse s'explique par la vente d'une partie des locaux de la Poste qui ne seront donc plus loués. Le chapitre 013 enregistre les remboursements de notre assurance pour les absences du personnel, les absences de fin 2010 se traduiront par une augmentation des remboursement pour 2011. Le chapitre 012 regroupe tous les crédits liés au personnel communal, ce poste enregistre une augmentation à minima dû au glissement vieillesse technicité. Comme le chapitre 011, le chapitre 65 évolue faiblement, il convient toutefois de noter que les crédits alloués aux associations s'élèvent à 125 000 €, ce que nous venons de voir. Le chapitre 66 concerne les frais financiers liés à la dette communale et leur progression s'explique par la mobilisation des emprunts nécessaires aux opérations d'investissement.

Le budget d'investissement s'élève 4.843.220 €, les recettes sont constituées par l'autofinancement que nous avons vu et les dotations aux amortissements, par le Fonds de Compensation de la TVA et la taxe locale d'équipement, soit 570 000 €, la vente de deux terrains pour 770 000 €, ce sont les terrains vendus à Bâti Moderne et aux Autocars Dominique. Les subventions pour 954 000 €, dont 850 000 € du CDOR et 104 000 € pour les quais de bus. Les principaux investissements qui vont être financés sont les suivants : l'acquisition des locaux de la crèche aux abords la ZAC, 235 000 €, son aménagement pour 70 000€, la participation de la Commune au ravalement des façades rue Louis Blériot pour 30 000 €, maintenant sont pris en compte l'aménagement de la Place du Marché, la deuxième tranche de réaménagement des voiries dans la zone d'activités, la deuxième tranche d'aménagement des trottoirs de la rue Louis Blériot, la voirie de la rue Louis Massotte, la voirie de la Place du Haut-Buc, au lycée Franco-Allemand, les crédits de paiement pour le restructuration de la Mairie et beaucoup d'autres opérations d'envergure indispensables pour le bien-être des Bucois tant dans les écoles que dans les équipements culturels et sportifs. Avant de laisser la place aux questions, un point sur la dette communale, qui certes a progressé les deux dernières années mais reste à un niveau supportable pour les finances communales et comme Monsieur le Maire l'a dit si on prend les taxes de 2008, si on prend l'inflation de 1,5% par an, on arrive aux taux que nous avons présentés.

Lecture de la délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 22 novembre 2010,

Vu l'examen du projet de Budget Primitif par la Commission des Finances réunie le 29 novembre 2010,

Vu le projet de Budget Primitif de la commune de l'exercice 2011,

Vu sa présentation par le Maire chapitre par chapitre et article par article des sections de fonctionnement et d'investissement,

Vu les documents budgétaires qui ont été adressés à tous les conseillers municipaux avec leur convocation reprenant le détail :

- des chapitres et articles de la section d'investissement
- le tableau des subventions,
- le tableau des effectifs du personnel communal,
- l'état de la dette,

Considérant qu'il est proposé au Conseil Municipal de voter le Budget Primitif 2011 au niveau du chapitre tant en section de fonctionnement que d'investissement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 abstentions (M. DANJOU, M. GHIGLIONE, Mme SABOURIN, M. DRUART, Melle CONTE, M. ORHON et M. SAURY)

ADOpte le Budget Primitif 2011 de la Commune d'un montant de 16.768.255 € qui s'équilibre en recettes et en dépenses, de la façon suivante :

- section de fonctionnement : 11.925.035€
- section d'investissement : 4.843.220€

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions, des remarques, Monsieur DANJOU ?

Monsieur DANJOU : Oui, nous aurions quelques questions sur les recettes et les dépenses de fonctionnement. D'abord, sur les contributions directes, en ce qui concerne 73 11, 73 21, on a 3 500 000€ sauf erreur de ma part et 5 242 000€.

Monsieur le Maire : 3 500 000€ : ce sont les impôts ménages, les trois taxes...

Monsieur DANJOU : Est-ce qu'il serait possible d'avoir les détails parce que c'est quand même la grosse majorité de nos recettes, ça tient en une ligne, ce serait quand même intéressant d'avoir les détails ?

Madame NIGGEMANN : Ce qui m'étonne Monsieur DANJOU, c'est qu'on a vu tout cela en commission finances ! Et j'avais dit à la fin de la commission aux personnes de votre groupe qui étaient là, que s'ils avaient des questions nous étions à leur disposition et nous leur avons présenté tous les chiffres.

Monsieur DANJOU : Excusez-moi, mais on est quand même en droit, dans un Conseil Municipal, d'avoir quelques détails lorsqu'on vote 9 000 000 € de contributions, alors peut-être avez-vous donné des indications orales, encore une fois, je pense qu'un document écrit, serait quand même de bonne politique.

Madame NIGGEMANN : Malheureusement, je ne peux pas accéder par voie informatique à tous les chiffres que vous désirez.

Monsieur DANJOU : Non, mais là, écoutez, il n'y a pas trente-six chiffres, effectivement le Maire l'a dit, il y a trois taxes principales.

Monsieur le Maire : Les 3 500 000 €, ça représente, la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti, ensuite, les 5 252 000, correspondent à ce qu'on a voté tout à l'heure, c'est l'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc qui se trouve effectivement sur une autre ligne puisque maintenant ce n'est plus la taxe professionnelle, avant, on avait quatre taxes. La taxe professionnelle n'existant plus, il ne reste plus que les trois anciennes taxes.

Monsieur DANJOU : Si vous le permettez sur ce point d'ailleurs, effectivement, vous parliez de la commission finances, je me souviens qu'on avait parlé de la possibilité d'avoir une petite note technique, Madame SOHET doit s'en souvenir, qui permette de remonter les grands équilibres et les évolutions d'une année à l'autre. Cela permettrait, je pense à tout le monde, de mieux participer et de mieux exercer son rôle de Conseiller Municipal parce qu'il est vrai que ces choses-là, sont quand même assez techniques, on n'est quand même pas tous des spécialistes autour de la table. Il y a eu des changements nombreux du fait d'être dans la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et en même temps la suppression de la taxe professionnelle et j'avoue que, pour s'y reconnaître, ce n'est pas forcément évident pour tout le monde.

Monsieur le Maire : On est en train de la faire, on n'a pas fini ! On va vous donner le découpage de la taxe professionnelle, puisqu'elle a disparu, ça a été remplacé par la cotisation foncière des entreprises, par la TASCOM, par l'IFER, par toutes ces taxes supplémentaires, mais je vous donnerai un lien de la Gazette des Communes qui explique très bien cet enchaînement de nouvelles taxes surtout.

Monsieur DANJOU : Tout à fait, alors, ce qui est intéressant j'imagine, que c'est cela que vous êtes en train de préparer, c'est-à-dire d'avoir l'application à notre cas particulier dans les grandes masses.

Monsieur le Maire : Oui, mais si vous allez sur le site du Ministère des Finances, vous allez trouver par exemple la situation de Buc avec une étude prospective, qui est un peu fautive, à mon avis, jusqu'en 2014. Mais, c'est tout public, ce n'est pas réservé aux élus mais enfin il y a très peu de public qui va voir ces choses-là, si vous voulez.

Monsieur DANJOU : Parce qu'effectivement, si on poursuit dans les questions, au 7411, dotations forfaitaires et certes c'est vrai que là, on passe de 2 147 000 € en 2009, c'était le Compte Administratif, à 665 000 € en 2011,

Monsieur le Maire : C'était l'ancienne dotation globale de fonctionnement qui est maintenant ventilée de manière différente mais on vous donnera cela, effectivement....

Monsieur DANJOU : De même, quand on descend plus bas 74 831, 832, vous l'avez signalé mais l'attribution du fonds national de la taxe professionnelle et le fonds départemental, il y avait 163 0000€ et 150 000€, il n'y a plus rien, donc ça mérite des explications. Au total, finalement quand on compare le compte administratif 2009 avec le budget prévisionnel 2011, nous avons tout de même un écart de recettes qui est de quelques 2 100 000€, ce n'est quand même pas négligeable....ça fait quand même pratiquement 20%.

Madame NIGGEMANN : Mais Monsieur DANJOU, il faut comparer BP à BP, dans le CA, vous avez le BP et le BS. Le CA, c'est quand même un résultat administratif de l'année, donc il ne faut pas comparer deux choses qui ne sont pas comparables.

Monsieur DANJOU : J'essaie, parce que je le sais bien, on a cette discussion tous les ans, on aimerait quand on l'anticiper et qu'on vote quelque chose de plus proche de ce qui va se réaliser, parce que sinon effectivement, on vote des choses qui sont pour le moins approximatives et on n'est pas sûr d'avoir la réalité. Alors, qu'est-ce qu'on a comme photographie de nos comptes ? Parce que si on vote un truc qui a 20% d'écart avec ce qui va se réaliser, excusez-moi, mais il y a quand même un petit souci !

Monsieur le Maire : Monsieur DANJOU, je vous rappelle que le budget primitif, est un acte prévisionnel, les prévisions, des recettes et des dépenses faites au plus juste mais ce ne sont que des prévisions. Et ce qui donne effectivement l'état de la Commune, c'est le compte administratif, qui va donner les sommes réellement encaissées et décaissées, le tout visé par le Trésorier Payeur Général, c'est le compte administratif qui compte. Parce qu'évidemment, si vous comparez le compte administratif avec le budget primitif qui est un document prévisionnel, c'est sûr que cela ne marchera pas, il faudra comparer de nouveau. Tous les ans, vous savez très bien qu'au moment du compte administratif, on constate des excédents. Normalement, on devrait constater des excédents malheureusement, on peut constater quelque fois des déficits mais tout ceci, c'est le compte administratif, qui va vous le donner, ce n'est pas le document prévisionnel du budget primitif !

Monsieur DANJOU : Je suis d'accord, Monsieur le Maire, mais que dirait-on d'un prévisionniste à qui on demanderait de prévoir et qui se tromperait quand même à 20%, je pense qu'on lui dirait qu'il faut qu'il travaille sa technique de prévision, 20%, c'est quand même une marge vraiment importante....

Monsieur le Maire : Il y a météo France,

Monsieur DANJOU : Météo France qui a pris comme un lampiste...

Monsieur le Maire : Je suis d'accord avec vous. Non, c'est un budget prévisionnel et néanmoins, vous ne pouvez pas le comparer avec le compte administratif, je vais vous dire, et je le répète quand même assez souvent, on a quand même la chance d'être dans une commune privilégiée, tant au niveau des finances qu'au niveau de notre environnement parce que, je vous assure que mes collègues qui constituent le bureau des Maires de Versailles Grand Parc, m'attaquent souvent sur le fait que nous sommes une commune sans aucune difficulté, par contre vous voyez, si vous regardez les attributions de compensation qui sont versées à certaines autres communes, moi, je me demande comment certaines font ? Alors, c'est vrai, nous sommes habitués à un rythme de vie assez soutenu mais nos finances nous le permette et je ne vois pas pourquoi on se priverait et qu' on ne ferait pas certaines choses, et c'est pour cela, que j'ai toujours refusé certaines choses notamment de diminuer les services offerts à la population.

Lecture de la délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 22 novembre 2010,

Vu l'examen du projet de Budget Primitif par la Commission des Finances réunie le 29 novembre 2010,

Vu le projet de Budget Primitif de la commune de l'exercice 2011,

Vu sa présentation par le Maire chapitre par chapitre et article par article des sections de fonctionnement et d'investissement,

Vu les documents budgétaires qui ont été adressés à tous les conseillers municipaux avec leur convocation reprenant le détail :

- des chapitres et articles de la section d'investissement
- le tableau des subventions,
- le tableau des effectifs du personnel communal,
- l'état de la dette,

Considérant qu'il est proposé au Conseil Municipal de voter le Budget Primitif 2011 au niveau du chapitre tant en section de fonctionnement que d'investissement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 abstentions (M. DANJOU, M. GHIGLIONE, Mme SABOURIN, M. DRUART, Melle CONTE, M. ORHON et M. SAURY)

ADOpte le Budget Primitif 2011 de la Commune d'un montant de 16.768.255 € qui s'équilibre en recettes et en dépenses, de la façon suivante :

- section de fonctionnement : 11.925.035 €
- section d'investissement : 4.843.220 €

Monsieur SAURY : J'apprécie votre explication et en cela vous n'avez pas tort, il faut comparer ce qui est comparable. Maintenant, on parle prévisions, on parle provisions, il est clair que la M14 change de visage de façon assez importante et c'est vrai qu'on aurait souhaité quand même, là, je rejoins le groupe Notre Village, avoir des explications un peu plus rationnelles, de manière à avoir un peu plus de cohérence sur l'ensemble des documents qui nous sont proposés. Je vais quand même ajouter une chose, je ne vous attaque pas, encore une fois. Moi, j'avais une remarque à faire justement sur la commission finances, je vais vous la redire, je l'ai mis par écrit, je vous ai fait un reproche et j'espère que vous en prendrait note pour l'année prochaine. Vous prenez soin de convoquer vos conseillers municipaux, membre de cette commission à l'avance et on vous en remercie, on a le temps de se dégager. Par contre je n'apprécie pas que l'on donne les documents de travail à 11h45, pour une commission qui se déroule à 20h00. Donc, j'aimerais que vous fassiez l'effort, je vous l'ai demandé par e-mail, je n'ai pas eu de réponse là-dessus mais j'aimerais que vous fassiez l'effort de savoir que les Conseillers Municipaux ne sont pas tous dédiés à la Commune, ils ont des situations professionnelles et que je trouve cela un peu court ! Là-dessus, je vous ai dit que je ne participerais pas à la Commission justement pour cela, pour marquer de fait mon désaccord en matière d'information, et encore plus cette année puisqu'effectivement les choses changent et le visage de la M14 change. J'aimerais que l'année prochaine, parce qu'après tout on travaille pour les années suivantes, vous puissiez prendre en compte cette demande, de faire en sorte de donner les documents de travail bien avant, au mieux que vous puissiez Madame NIGGEMANN, parce que excusez-moi l'expression, vous êtes aussi un peu au cul des camions des informations.

Madame NIGGEMANN : Simplement, Monsieur SAURY, vous avez reçu l'invitation, vous n'êtes pas venu, par contre vous ne vous êtes pas excusé auprès de nous, moi, je n'ai reçu aucun mail comme quoi vous ne veniez pas, mais ça c'est autre chose,

Monsieur SAURY : Permettez-moi, je vais intervenir tout de suite, j'ai envoyé ma remarque complète en expliquant mon désarroi de ne pas recevoir les documents aux vingt-neuf conseillers municipaux de ce Conseil Municipal dont vous faites partie.

Madame NIGGEMANN : Monsieur SAURY, je m'excuse mais je ne l'ai pas reçue, alors, je ne dois pas être dans votre liste de diffusion.

Monsieur SAURY : Cela a été pris comme un spam, Madame !

Madame NIGGEMANN : Néanmoins, en ce qui concerne les documents qui vous ont été donnés, vous savez que les chiffres changent constamment et nous avons essayé d'avoir les derniers chiffres pour la commission. Donc, il y a toujours la possibilité de donner des chiffres qui par contre, trois semaines après ne seront plus valables. Nous avons donc préféré faire comme cela, si vous aviez été là, vous auriez eu les réponses à vos questions puisque nous étions là pour cela.. Madame était là, mais elle n'a pas posé de questions.

Monsieur PESSEY : Je voudrais dire à Monsieur SAURY, qu'effectivement notre collègue était là, elle n'a rien dit, c'est tout à son honneur puisqu'effectivement ça a été assez rapide.

Monsieur SAURY : Je crois que vous n'avez pas entendu sa réponse, vous masquez sa voix et c'est un peu désagréable. Elle a répondu à ce que vous venez de dire en disant, ça a été expédié parce qu'elle n'a pas dit grand chose, elle a une réponse à vous fournir.

Monsieur PESSEY : Je ne sais pas, si vous parlez à sa place...

Monsieur SAURY : Encore une fois, prenez la peine d'attendre la réaction de la personne que vous invectivez.

Monsieur PESSEY, c'est un minimum.

Monsieur Le Maire : Amandine, dites ce que vous vouliez dire.

Mademoiselle CONTE : J'ai dit que quand on a les documents le soir même, c'est difficile de réagir en direct lors de la commission. Voilà, surtout quand on n'est pas comptable de formation. Les chiffres ce n'est pas mon fort depuis le départ. Donc, cela paraissait très compliqué de réagir.

Monsieur PESSEY : Je vais en même temps répondre à Monsieur SAURY et à Amandine. Ce qu'il faut quand même savoir, en tout cas dans le passé, car maintenant si vous voulez que les choses changent, why not ! Je me souviens très bien que nos collègues, Monsieur DANJOU, etc..., nous disaient, attendez, vous nous avez envoyé des documents, il y a quinze jours, nous sommes en commission, les chiffres ont changé, ce n'est pas raisonnable. Donc, ce que l'on fait effectivement, comme Madame NIGGEMANN l'a dit, les chiffres changent jusqu'au dernier moment, donc, qu'est-ce qu'on veut ? Si c'est pour vous envoyer des chiffres quinze jours avant et qu'au moment de la commission les chiffres aient déjà changé, vous allez nous critiquer en disant, mais ce n'est pas ce qu'on a reçu, qu'est-ce qu'on fait ?

Monsieur SAURY : Puis-je répondre Monsieur le Maire, vous me donnez la parole. On ne va pas perdre de temps, on va essayer d'être constructif,

Monsieur DANJOU : Si on peut se mettre d'accord sur un compromis historique, à J-2, par exemple, il n'y a pas trop le temps que ça devienne obsolète et en même temps, cela laisse au moins 24 heures pleines pour regarder si vous voulez, ça nous va très bien.

Monsieur SAURY : Alors, J-2, pourquoi pas ! Ce n'est pas le problème. Une information, elle peut changer, on le voit tous les jours. Moi, je regrette une chose, c'est une réponse que j'ai donnée formellement sur un exemple typique. Sur la commission travaux, à laquelle vous étiez présent, Monsieur PESSEY, je me suis laissé surprendre par des frais d'étude en compte 2031, où on avait évoqué 170 000€ dont 100 000 € de provisions pour 70 000 € largement libellé, je revois les informations changent, finalement, je m'aperçois qu'aujourd'hui, on reprend les 170 000 € sans avoir au moins écouté ce que j'ai expliqué ce jour-là. Monsieur FERAT m'a répondu d'ailleurs à cette commission en m'expliquant que les 100 000 €, ce n'était pas des provisions, regardez pour l'élaboration des combles, des classes supplémentaires, etc... Je ne vois pas pourquoi, vous persistez à vouloir rajouter des provisions à 100 000 € et nous faire voter quelque chose qui est un blanc seing. Moi, Monsieur, je vais vous dire prévisions, provisions, tout cela concourt à des notions assez particulières de comptables et d'experts comptables. Je dis simplement une chose, quand vous avez un compte qui apparaît avec 170 000 € et que 100 000€ ne sont pas expliqués autrement que verbalement, ça vous laisse un chèque de 100 000 € que vous pouvez dépenser avec l'accord du Conseil Municipal et moi, je ne suis pas d'accord. Je ne comprends pas l'entêtement que vous avez, aux dires de la commission travaux, de ne pas libeller convenablement des provisions à hauteur de 100 000 €. 100 000 €, sur 170 000 €, ça fait 58%, vous avez un total de 2031, qui est à 58% en provision alors que visiblement, c'est pour cela que mes remarques qui soit disant sont prises en compte ou écoutées, on les retrouve trois jours après et formellement, je n'ai pas besoin d'aller à la commission finances pour avoir une explication puisque je l'ai déjà eu l'explication, pourquoi ne notez-vous pas les choses. Moi, je suis très content ce soir, parce qu'aux questions que je pose à Monsieur le Maire, j'ai des réponses assez argumentées et j'apprécie cela mais là, voyez un cas où moi, personnellement quand on ne prend pas en compte mes remarques, je n'ai pas très envie de bouger.

Monsieur FERAT : Une petite explication en complément de ce que nous avons pu échanger lors de la commission travaux à ce sujet. Vous avez pu constater Monsieur SAURY, que lors de cette commission travaux, de manière très transparente, nous avons essayé de vous expliquer, quels étaient les éléments qui pouvaient éventuellement se situer dans cette enveloppe de 100 000 € de provisions pour études à venir. La particularité, effectivement, c'est que ne connaissant pas le montant exact de la partie identifiée et nous parlions à l'époque sur ces 100 000 € d'une étude pour l'extension et la création d'espace supplémentaire au Groupe Scolaire Louis Blériot. Il est difficile, et c'est notre travail depuis le début de la mandature, d'essayer d'identifier les postes, au plus juste, pour éviter d'avoir à faire des transferts de crédits permanents d'un poste à l'autre parce qu'on aurait un petit peu surestimé ou sous-estimé un poste de dépenses. En revanche, comme à l'habitude et ce soir encore s'il le faut, nous pouvons entrer dans le détail de ce que nous avons identifié comme étant des postes nécessitant cette provision. Malgré tout, il arrive parfois que les études n'aient pas été lancées ou estimées, parce que nous sommes très en amont ou parce que nous sommes dans un planning un peu décalé par rapport au budget et aux travaux considérés. Il est nécessaire de provisionner sans détailler et sans faire cinq ou six lignes sur ce poste-là, qui d'ailleurs est dans un poste de provisions, on peut le constater sur les autres postes, eux sont plus détaillés, parfois même à l'euro près quand il s'agit d'un devis réalisé. Merci.

Monsieur DUTRUC-ROSSET : Je voudrais quand même intervenir parce que la notion de provision se justifie parfaitement lorsqu'il s'agit d'opérations qui ne sont pas individualisées et qui ne sont pas calées en début d'exercice. De quoi s'agit-il ? Nous sommes en décembre 2010 et nous sommes en train de préparer un budget primitif pour couvrir l'année 2011. Au cours de l'année 2011, nous aurons forcément des opérations à étudier, à analyser, des études de sol, un certain nombre d'opérations préalables à des décisions, c'est de l'appui à la décision. C'est normal de les provisionner parce que dans le cas contraire, on n'aurait pas d'argent pour financer ce type d'opération donc le concept de provision me paraît essentiel et remettre en cause le principe d'une provision, c'est méconnaître la réalité de la vie, des travaux et des études qui sont à faire préalablement à des décisions qui seront soumises le moment venu au Conseil Municipal.

Monsieur SAURY : Merci de cette explication Monsieur le premier Adjoint, néanmoins, j'insiste bien sur le fait que la provision de quelque chose qui est connu. Donc, c'est pour cela, si vous voulez, encore une fois, on va être synthétique Monsieur, un montant de frais d'études de 170 000 € clairement explicité pour 70 000 € pour une étude de crèche qui est au même niveau que l'étude que vous êtes en train de mener pour le groupe scolaire et de me rajouter derrière, je n'attaque pas la notion de provision, j'attaque la notion de quantité par rapport à un montant global d'étude 100 000, 110 000€ de provisions diverses, je me pose la question, votre adjoint aux travaux m'y répond parfaitement en disant, on veut faire ceci, cela. Vous m'auriez dit, Monsieur, 170 000€, 70 000 € pour la crèche, environ 70 000 € pour l'étude machin et puis une provision de 20 000, 30 000 €, j'aurais trouvé cela à peu près logique, ce qui m'étonne c'est la disproportion de la provision par rapport à l'acte formel libellé dans une couche qui s'appelle 170 000 €. Fin du débat si vous le voulez bien !

Monsieur DUTRUC-ROSSET : Ecoutez, cher Monsieur, quand on a une certaine pratique des travaux, 100 000 € de provisions pour faire des études préalables pour faire des opérations, ça me paraît tout à fait réaliste.

2010-13-12/7 - FIXATION DU TAUX DE LA REDEVANCE COMMUNALE ASSAINISSEMENT ANNEE 2011

Monsieur le Maire : Madame NIGGEMANN

Madame NIGGEMANN : Considérant le programme de travaux engagé en 2011, le Conseil Municipal propose de fixer le taux de redevance communale de l'assainissement pour l'exercice 2011 à 0,219 €/m³ d'eau.

Monsieur le Maire : On a effectivement augmenté la redevance d'assainissement de 2%, ce qui correspond au 2% du prévisionnel de l'augmentation du coût de la vie, donc elle passerait de à 0,215 €/m³ d'eau à 00,219 €/m³ d'eau.

Lecture de la délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 relative à l'amélioration de la qualité de l'eau,

Vu la loi relative au renforcement de la protection de l'environnement du 2 février 1995,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°09/129 du 14 décembre 2009 fixant la redevance communale d'assainissement pour l'année 2010,

Vu le projet de budget primitif d'assainissement 2011,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 29 novembre 2010,

Considérant le programme de travaux à engager en 2011,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 abstentions (M. DANJOU, M. GHIGLIONE, Mme SABOURIN, M. DRUART, Melle CONTE, Mr ORHON et M. SAURY)

DECIDE de fixer le taux de la redevance communale d'assainissement pour l'exercice 2011 à 0,219 € par m³ d'eau.

N° 2010-13-12/8 - BUDGET PRIMITIF 2011 DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire : Madame NIGGEMANN

Madame NIGGEMANN : Il est proposé au Conseil Municipal le vote de ce budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- en section d'exploitation : 111.300 €,*
- en section d'investissement : 228.300 €*
- soit un budget total de 339.600 € pour l'exercice 2011.*

Les dépenses d'exploitation concernent principalement :

- l'entretien des réseaux : 23.200 € poste en baisse en raison des travaux neufs réalisés ces dernières années et de ceux programmés en 2011. Par ailleurs, la passation d'un marché a permis de réduire les coûts d'intervention*
- les contrôles de réseaux par caméra : 1.000 €*
- les frais d'administration et de personnel payés par le budget de la commune à affecter à l'assainissement : 5.700€*
- des crédits pour d'éventuels titres à annuler ou à admettre en non-valeur : 2000€*
- les crédits nécessaires au remboursement au SIAVB de sa part dans les participations pour raccordement à l'égout : 5.000€.*
- les intérêts de la dette : 11.000€. Ils résultent de la mobilisation d'un emprunt prévu au BP 2010 pour la réalisation des travaux de la première tranche de la rue Louis Blériot.*
- les dotations aux amortissements : 45.000 €*

Les recettes d'exploitation sont constituées par la redevance d'assainissement (90.000 €) et par la taxe de raccordement à l'égout (20.000 €). Les dépenses d'investissement sont constituées des travaux de mise en

séparatif du réseau d'assainissement de la rue Louis Blériot, seconde tranche (200.000 €) et du remboursement du capital de l'emprunt (27.000 €). Elles sont financées par l'autofinancement dégagé de la section d'exploitation (18.400 €) le FCTVA (75.000 €), les amortissements (45.000 €) et par un emprunt de 89.900 €. Cet emprunt ne sera probablement pas mobilisé compte tenu des premières simulations du résultat de l'exercice 2010, repris courant 2011.

Lecture de la délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 22 novembre 2010,

Vu l'examen du projet de Budget Primitif par la Commission des Finances réunie le 29 novembre 2010,

Vu le projet de Budget Primitif du service de l'assainissement établi pour l'exercice 2011,

Considérant qu'il est proposé de voter le Budget Primitif 2011 de l'assainissement au niveau du chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 abstentions (M. DANJOU, M. GHIGLIONE, Mme SABOURIN, M. DRUART, Melle CONTE, Mr ORHON et M. SAURY)

ADOpte le Budget Primitif 2011 de l'assainissement d'un montant de 339.600€ qui s'équilibre en recettes et en dépenses, de la façon suivante :

- section de fonctionnement : 111.300 €
- section d'investissement : 228.300 €

2010-13-12/9 : INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL - ANNÉE 2010

Monsieur le Maire : Il s'agit comme chaque année de verser à Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Saint Quentin en Yvelines une indemnité puisqu'il exerce des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable de la Commune de Buc. C'est un montant qui se calcule en fonction de la moyenne des dépenses des années 2007, 2008 et 2009.

Lecture de la délibération.

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur, en date du 16 décembre 1983, précisant les conditions d'attribution d'une indemnité de conseil aux receveurs municipaux,

Vu l'article premier de l'arrêté précité, précisant les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,

Considérant qu'il a été demandé aux receveurs municipaux successifs, qui ont accepté, de poursuivre leur prestation de conseil,

Considérant que tel est le cas durant l'année 2010 pour Monsieur LEOST, Trésorier Principal de la Trésorerie de SAINT-QUENTIN EN YVELINES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 6 abstentions (M. DANJOU, M. GHIGLIONE , Mme SABOURIN, M. DRUART, Melle CONTE et Mr ORHON)

DECIDE d'attribuer au Trésorier Principal de Saint Quentin en Yvelines , une indemnité de conseil pour une prestation d'assistance et de conseil, pour l'année 2010, qui s'élève à 1.713,67 € bruts, cette indemnité étant calculée sur la moyenne des dépenses réelles des trois derniers exercices clos.

DIT que la dépense est imputée au budget de la commune à l'article 6225 « indemnités aux comptables et aux régisseurs ».

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas de questions, ni remarques, nous passons au vote.

Monsieur SAURY : J'ai une question, pardon, je vais juste poser la question qui va probablement vous étonner, il les mérite ces 1713 €,

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Monsieur SAURY : Dont acte.

Monsieur DANJOU : Pour compléter la question, puisqu'il est question de conseils budgétaires, économiques, financiers et comptables, quels types de conseils vous avez obtenus de sa part, en terme de présentation budgétaire, en terme d'équilibre ?

Monsieur le Maire : Tout ce qui concerne les imputations de compte, les emprunts, les cessions et les acquisitions, en particulier, des simulations budgétaires, des prospectives, tout cela est du ressort du Trésorier Principal, qui nous aide, en matière de régie, en particulier, il nous a beaucoup aidé à redresser nos régies, enfin, il nous donne des conseils de tous ordres et il faut reconnaître que Monsieur LEOST, qui est notre nouveau Trésorier Principal est très accessible, il ne refuse jamais de nous rendre un service ou de nous expliquer ou de nous éclairer, ainsi que les services comptables sur les façons de faire ou les façons de résoudre les problèmes. Je propose qu'on passe au vote. Quels sont qui s'abstiennent ? Quels sont ceux qui votent contre ? Quels sont ceux qui votent pour ? Merci.

2010-13-12/10 : Acquisition de deux parcelles de terrain appartenant à RTE situées rue Clément Ader à Buc.

Monsieur le Maire : C'est Monsieur DUTRUC-ROSSET qui présente ce dossier.

Monsieur DUTRUC-ROSSET : Mes chers collègues, je vous rappelle que la Communauté d'Agglomération à laquelle nous adhérons a un projet d'implantation d'une déchetterie. Ce projet dans un premier temps était implanté sur le terrain qui appartient à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et qui se situe en contiguïté avec le stade Dufranne. Ce site ne nous convenait parce qu'il impliquait un accroissement de la circulation des véhicules, notamment des poids lourds sur l'avenue Morane Saulnier et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes toujours opposés à accepter l'idée de l'implantation sur ces terrains-là. Donc, nous avons cherché d'autres terrains et nous avons proposé à la Communauté d'Agglomération d'implanter leur projet de déchetterie sur la parcelle qui se trouve dans le prolongement du rond-point Henri Roth, tout simplement parce que l'accès par la rue des Boulangers, ouvre directement sur le fameux rond-point et par

conséquent permet un accès direct des véhicules venant à la déchetterie, soit des poids lourds, soit des voitures particulières. Ces parcelles qui font un peu plus d'un hectare appartiennent au Réseau de Transport d'Electricité (RTE), ex EDF, nous nous sommes efforcés de négocier avec le propriétaire l'acquisition de ces parcelles avec comme objectif d'avoir un échange de propriété à surface égale avec Versailles Grand Parc, ce qui nous permettrait de disposer d'un terrain jouxtant le Parc André Dufranne, pour permettre d'éventuelles extensions en matière d'équipement sportif. Après les négociations qui ont été assez tendues, nous avons pu trouver un accord avec RTE, sur une acquisition de 800 000 €, pour la petite histoire, je rappelle que l'estimation de France Domaines Yvelines s'élevait à 1 100 000 € mais nous avons fait valoir à RTE que nous avons des travaux de dépollution superficielle à faire et voilà pourquoi, nous avons pu négocier et boucler notre accord à 800 000 €.

Lecture de la délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet d'implantation d'une déchetterie sur le territoire de Buc par la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et la recherche par la Commune d'un terrain adapté à ce projet dans la zone d'activité économique, bénéficiant d'une desserte appropriée.

Considérant que les deux parcelles de terrain cadastrées AI 65 et AI 102 situées rue Clément Ader mises en vente par Réseau de Transport d'Electricité France (RTE) d'une surface globale de 10.240 m² répondent à cet objectif en ce qu'elles sont facilement accessibles par la RD 938, sans apport de flux de circulation supplémentaire sur l'avenue Morane Saulnier, aux abords du Parc des Sports,

Considérant l'accord donné à la Commune par Réseau de Transport d'Electricité France (RTE) de lui vendre ces parcelles au prix de 800.000 €,

Considérant qu'une fois acquises par la Commune, ces parcelles pourraient faire l'objet d'un échange avec Versailles Grand Parc, propriétaire d'un terrain de 27.945 m² situé au 100 rue Maryse Bastié, à proximité immédiate du Parc des Sports André Dufranne, cadastré AI 05,

Considérant que cet échange porterait sur 10.240 m² situés au plus près du parc des Sports et que le reste du terrain (environ 17.800 m²) pourrait faire l'objet d'une offre d'acquisition par la Commune à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc,

Vu l'estimation réalisée par France Domaines des parcelles AI 65 et AI 102 qui ne tient pas compte des éventuels frais de dépollution du site,

Vu les études de sols réalisées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 abstentions (M. DANJOU, M. GHIGLIONE, Mme SABOURIN, M. DRUART, Melle CONTE, Mr ORHON et M. SAURY)

DECIDE d'acquérir les parcelles AI 65 et AI 102 située rue Clément Ader à Buc, propriété de Réseau de Transport d'Electricité France (RTE)

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous documents y afférents,

AUTORISE le Maire à procéder à l'échange de parcelles avec Versailles Grand Parc d'une surface équivalente, à prélever sur la parcelle AI05 située 100 rue Maryse Bastié telle que figurant sur le plan joint,

AUTORISE le Maire à faire une offre d'achat pour le reste de la parcelle, propriété de Versailles Grand Parc, dans les meilleures conditions à partir de l'estimation de France Domaines Yvelines.

Monsieur SAURY : Georges, j'ai un peu de difficulté à comprendre le plan.

Monsieur DUTRUC-ROSSET : ça m'étonne de toi, c'est pourtant assez simple. Nous avons en face des tennis couverts, une grande parcelle de 28 000 m² appartenant à Versailles Grand Parc, c'est le rectangle ou plutôt le trapèze que vous voyez sur ce plan-là, Monsieur SAURY, avec un rectangle rouge et un rectangle vert. Alors, le rouge et le vert, représentent environ 28 000 m² dans lequel, nous avons découpé quelque chose qui est assez proche d'un rectangle d'une surface de 10 240m². Voilà donc le morceau que nous proposons à Versailles Grand Parc d'échanger avec le terrain que nous achetons à RTE et nous nous sommes arrangés pour démontrer à Versailles Grand Parc que ce qui reste de terrain, qui n'est pas spécialement opérationnel, donc présentant peu d'intérêt à conserver et comme par hasard nous sommes prêt à l'acheter.

Monsieur DANJOU : Oui, effectivement, la parcelle de 10 240m² appartient à RTE, la grande parcelle de 28 000m² appartient à Versailles Grand Parc, il est question donc qu'une déchetterie soit construite sur un terrain appartenant à la Commune ?

Monsieur DUTRUC-ROSSET : Non, la déchetterie serait réalisée sur le terrain actuellement propriété de RTE, acheté par la Commune, pour que ce terrain devienne un terrain Versailles Grand Parc, nous échangerons avec Versailles Grand Parc, 10 240 m².

Monsieur DANJOU : Et, pour le reste, vous parlez d'une offre d'acquisition, de quel montant ?

Monsieur DUTRUC-ROSSET : La réponse est que nous avons sollicité France Domaines Yvelines pour qu'ils nous fassent une estimation de façon à ce que nous puissions faire une offre.

Monsieur DANJOU : Mais là, on autorise le Maire à faire une offre d'échange, sans savoir pour quel prix ? C'est cela ma question en fait.

Monsieur le Maire : L'échange, c'est zéro.

Monsieur DUTRUC-ROSSET : L'échange, il est équilibré, lui.

Monsieur DANJOU : On décide de faire une offre mais elle n'est pas encore définie et on n'autorise pas le Maire à la signer !

Monsieur DUTRUC-ROSSET : Non, mais on fera une offre répondant à l'estimation de France Domaines Yvelines.

Monsieur le Maire : On n'engage pas la signature, là ! Il faudra qu'on repasse devant le Conseil Municipal..

Monsieur DANJOU : Si on paye moins cher, tant mieux...

Monsieur DUTRUC-ROSSET : Oui, si on veut.....

Monsieur DANJOU : Nous avons une autre remarque puisqu'il est indiqué que les parcelles sont facilement accessibles par la RD 938, certes mais effectivement depuis Versailles donc j'allais dire que c'est du trafic supplémentaire pour les riverains de la RD 938, des camions etc... Sans parler du fait que ce soit Buc qui hérite de cette déchetterie pour Versailles Grand Parc, je ne suis pas sûr que la population apprécie au plus haut point

Monsieur DUTRUC-ROSSET : C'est une bonne question. Alors, la politique de Versailles Grand Parc....

Monsieur le Maire : Monsieur DANJOU, il faut bien quand même que des communes acceptent, Saint Cyr a accepté une déchetterie, il y a cinq déchetterie intercommunales à faire, Versailles et Viroflay en ont accepté une sur leur territoire. Buc en a accepté une mais qui ne concerne vraisemblablement que les communes limitrophes à Buc, c'est-à-dire les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble, Jouy-en-Josas et Buc, et peut-être un petit peu de Versailles-Chantiers, et encore, je n'en suis pas sûr, ils iront plus vite en allant à celle à la limite de Viroflay.

Monsieur DUTRUC-ROSSET : Oui, c'est ce que je voulais vous répondre, je ne vais pas vous répéter ce que vient de vous dire le Maire mais effectivement la zone de chalandise sera située.....

Madame ESPINOS : Je voudrais savoir la synergie avec NICOLLIN, parce que NICOLLIN sera implanté juste à côté...

Monsieur DUTRUC-ROSSET : C'est une bonne question, le problème ne se pose pas en terme de synergie, le problème se pose en gestion publique, qui consiste à mettre en place des équipements publiques qui ne sont pas soumis aux aléas des appels d'offres et autre, auprès d'entreprises spécialisées.

Madame ESPINOS : Cela fera un seul gros ensemble

Monsieur DUTRUC-ROSSET : Actuellement, NICOLLIN n'est pas une déchetterie, NICOLLIN est une déchetterie pour les Bucois, habitant BUC, mais pour les autres habitants de la Communauté d'Agglomération, NICOLLIN n'a pas une fonction de déchetterie. Donc, effectivement, pour un Bucois ou une Bucoise, on peut se demander si les deux investissements ne sont pas concurrent, réponse oui, il y a effectivement une concurrence objective entre un investissement public et un investissement privé. Alors, ce que je vous propose c'est d'ajouter pour répondre à la préoccupation de Monsieur DANJOU que je partage sur la délibération, autorise le Maire à faire un offre d'achat pour le reste de la parcelle propriété de Versailles Grand Parc sur la base de l'estimation de France Domaines Yvelines, ça a le mérite d'être plus précis. Monsieur SAURY, il faut rester modeste...

Monsieur DANJOU : Dans les meilleures conditions à partir de l'évaluation...

Monsieur DUTRUC-ROSSET : D'accord, j'avais dit sur la base ce qui sous-entendait les conditions...

2010-13-12/11 : Acquisition d'un local d'environ 450 m2 au rez de chaussée d'un immeuble à construire par BOUYGUES sur la parcelle AA52 située 1417 rue Louis Blériot destiné à la construction d'une crèche

Monsieur le Maire : Monsieur DUTRUC-ROSSET

Monsieur DUTRUC-ROSSET : Mes chers collègues, il s'agit là de continuer à progresser sur un projet dont j'ai eu l'occasion de parler à la faveur de la séance précédente, projet qui consiste à créer une crèche ville-entreprise à proximité immédiate de notre ZAC du Cerf-Volant. Et, nous avons pu trouver un accord avec BOUYGUES, promoteur d'un immeuble dans lequel nous avons pu obtenir des modifications au niveau de la conception de leur pour que nous puissions y loger une crèche de 450 m². Cette crèche comptera environ 150m² d'espace de détente, je n'ose pas dire vert, c'est peut-être un peu vert, mais ce sera peut-être de la verdure synthétique mais ce sera une espèce de patio. D'ailleurs je crois que c'est une crèche qui sera assez sympathique. Nous avons pu négocier avec le groupe BOUYGUES, ce qui n'est pas un exercice particulièrement facile et nous avons une estimation de la valeur vénale de la surface de 450 m² qui nous sera livrée brute de décoffrage mais avec les fluides. C'est-à-dire qu'à partir de là, il nous faudra réaliser tous les aménagements intérieurs et c'est la raison pour laquelle, vous vous souvenez que nous avons pris une décision pour confier la délégation de service public à une entreprise spécialisée en l'occurrence CRECHE ATTITUDE, de manière à ce que l'aménagement intérieur soit adapté aux besoins, aux méthodes et spécificités du gestionnaire. Donc une estimation de la valeur vénale a été

établie par France Domaine Yvelines pour une valeur de 850 000€, l'accord a été conclu pour un prix d'acquisition de 780 000 € hors taxes dans le cadre d'une vente en état futur d'achèvement.

Lecture de la délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 10/37 du 22 mars 2010 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de créer une crèche d'une quarantaine de berceaux aux abords de la ZAC du Cerf Volant et a autorisé le Maire à poursuivre les études préalables à cette opération, les négociations avec le promoteur de l'ensemble immobilier et à déposer auprès des autorités compétentes, les dossiers nécessaires en vue de l'obtention des autorisations administratives ainsi que des différentes subventions,

Vu la délibération n°2010-13-12/11 du 18 octobre 2010 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de retenir la société Crèche Attitude pour gérer cette crèche dans le cadre d'un contrat de délégation de service public,

Considérant que suite aux négociations engagées avec la société BOUYGUES IMMOBILIER, promoteur de l'ensemble immobilier « Le Green II » à construire au 1417 rue Louis Blériot, un accord est intervenu pour que la Commune acquiert un local à aménager en rez de chaussée de cet immeuble de 450 m2, avec l'arrivée des fluides et 5 places de parking en sous-sol,

Vu l'estimation de la valeur vénale de ce local de 450m2 établie par France Domaines Yvelines proposant une valeur de 850 000 € assortie d'une marge de négociation de 10%.

Vu l'accord conclu pour un prix d'acquisition de 780 000 € HT dans le cadre d'une vente en état futur d'achèvement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DECIDE d'acquérir, dans le cadre d'une vente en état futur d'achèvement, un local d'environ 450 m2 avec l'arrivée des fluides et cinq places de parking en sous-sol, à construire au 1417 rue Louis Blériot par BOUYGUES IMMOBILIER dans l'immeuble « Le Green II », pour un montant de 780.000 € HT

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'acquisition ainsi que tout document y afférent.

2010-13-12/12 : Aménagement de la ZAC du Cerf Volant : Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) établi au 30 juin 2010 et prolongation de la durée de la Convention Publique d'Aménagement (avenant 2)

Monsieur le Maire : Monsieur DUTRUC-ROSSET.

Monsieur DUTRUC-ROSSET : Celle et ceux d'entre vous qui ont vu et pris connaissance du dossier, ont pu lire en détail le compte-rendu annuel à la collectivité locale qui a été établi conformément à la réglementation au 30 juin 2010 par notre aménageur, en l'occurrence la SARRY 78. Les documents budgétaires qui lui sont assortis, montrent que nous avons un montant prévisionnel de participation de la ville au bilan de l'opération qui est de 350 000 €, je rappelle que ça correspond au parking du premier sous-sol de l'immeuble GREEN I, qui compte je vous le rappelle entre trente-deux et trente-trois places, parce qu'il y a un emplacement qui est commandé c'est-à-dire un emplacement où on peut mettre deux véhicules l'un derrière l'autre, si vous n'êtes pas copain avec le propriétaire d'un véhicule derrière, ce n'est pas utile, ce n'est pas opérationnel. Nous proposons de prolonger la

durée de la concession à trois ans de manière à ce qu'on arrive au bout de notre opération globale de la ZAC, ceci étant dit, on pourrait naturellement vous apporter plus de précision si vous le souhaitez.

Lecture de la délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'article 18 de la convention publique d'aménagement conclue entre la Commune de Buc et la SARRY 78 le 11 mai 2005, pour l'aménagement de la ZAC du Cerf Volant à Buc, relatif au compte-rendu annuel à la collectivité locale,

Vu le dossier de réalisation de la ZAC du Cerf Volant approuvé par la Commune le 17 décembre 2007,

Vu le dossier de réalisation modificatif approuvé par la Commune le 31 mai 2010,

Vu l'avenant n°1 à la convention publique d'aménagement,

Vu le compte-rendu annuel à la collectivité locale établi à la date du 30 juin 2010 composé :

- D'un rapport explicatif,
- Et de l'état prévisionnel du produit et des charges (E.P.P.C.),

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 abstentions (M. DANJOU, M. GHIGLIONE , Mme SABOURIN, M. DRUART, Melle CONTE, M. ORHON et M. SAURY)

APPROUVE le « compte-rendu annuel à la collectivité locale » établi au 30 juin 2010 par la SARRY 78 dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement de la ZAC du Cerf Volant à Buc,

DECIDE de fixer le montant prévisionnel de la participation de la ville au bilan de l'opération d'aménagement du quartier du Cerf Volant à 350 000 €,

DECIDE de prolonger la durée de la concession de trois ans et de fixer son échéance au 11 mai 2014,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la SARRY 78 un avenant n°2 à la Convention Publique d'Aménagement susvisée qui prendra acte du nouveau bilan financier prévisionnel, du montant de la participation du concédant au bilan de l'opération, de la prolongation de la durée de la concession.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas de questions ni de remarques ?

Monsieur DANJOU : Je voudrais simplement faire une remarque de méthode peut-être parce qu'effectivement le document est intéressant, est-ce qu'il a été inscrit en commission, je ne crois pas

Monsieur DUTRUC-ROSSET : Objectivement, il n'est pas passé en commission mais on peut faire mieux la prochaine fois.

2010-13-12/13 : Construction de la résidence étudiante dans la ZAC du Cerf volant :

- Cession à la SARRY 78 d'une partie de l'emprise du mur échangé avec l'Etat (ONF gestionnaire) et autorisation de construction sur cette emprise donnée à la SODEARIF

- Approbation du protocole d'accord à conclure avec la SARRY 78 et la SODEARIF et autorisation donnée au Maire de le signer

Monsieur le Maire : Monsieur DUTRUC-ROSSET

Monsieur DUTRUC-ROSSET : Alors, mes chers collègues, je reviens vers vous pour évoquer une nouvelle fois la construction de la résidence étudiante dans notre ZAC, je rappelle que cette résidence sera implantée sur le garage CITROËN et en partie sur la maison appartenant à la Commune dans lequel était logé jusqu'à ces derniers jours Monsieur Pascal MARTIN, garde champêtre. Donc, l'étape qui vous est proposée ce soir, est une étape assez marquante qui vise à maîtriser les emprises sur lesquelles cette résidence doit être implantée. Ces emprises comportent actuellement une propriété de la SCI GAI SOLEIL, qui porte le garage CITROËN, en terme de propriété foncière, deuxièmement une partie du garage CITROËN, la partie parking, qui appartient à un particulier, troisièmement, un mur et une bande de terrain, sur lesquels vous vous êtes déjà prononcés, de 3,50m de large qui se situera derrière la résidence étudiante et qui appartient à l'Etat, mais sont gérés par l'ONF et enfin, une partie de l'ex emprise du RD 938 qui, vous l'avez vu et vous le vivez tous les jours a été déportée d'une demie chaussée, c'est-à-dire que nous avons créé une demi-chaussée du côté des immeubles qui sont construit en co-construction pour dégager une demi-chaussée. La demi-chaussée préexistante à droite servira d'emprise à la résidence étudiante. Alors, cela n'a l'air de rien mais cela implique des mouvements d'emprise foncière, des cessions, avec l'intervention d'avocats, de notaires et de l'Etat, ce qui n'est pas peu dire non plus, donc nous avons pu arriver à clarifier la situation de manière à ce que les choses puissent se concrétiser et le plus rapidement possible. Je rappelle que, et vous l'avez accepté au cours d'une réunion précédente, nous avons négocié avec l'Etat, l'Office National des Forêts un échange de terrain, qu'ils ont accepté de nous céder. Ce terrain comprend le mur et une bande de 3m50, dont je vous ai dans le temps expliqué la nécessité : c'est pour éviter de payer le droit de fenêtrage et parce quand on a des vues directes sur une forêt domaniale, on doit payer un droit de vue chaque année et tenez-vous bien quand on a un portail, un portillon d'accès directe, on paye encore plus cher chaque année. Pour obtenir ces 880 m², nous avons dû leur fournir un espace boisé qui est dans le massif des Gonards, qui doit faire 7051 m² ce qui est une négociation convenable parce qu'en général, ils prennent un pour dix, il faut leur donner dix pour avoir un. Là, on a traité non pas à dix mais environ à huit, donc on n'a pas trop mal négocié non plus. Là, il s'agit maintenant de céder à la SARRY 78, l'emprise du mur puisqu'il se trouve que sur l'emprise du mur doit être implanté le mur de la façade arrière de la résidence étudiante.

Lecture de la délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 09/68 du 9 juillet 2009 relative à la construction de 120 logements pour étudiants,

Vu la délibération n°2010-20-9-6 du 20 septembre 2010, par laquelle le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention établie entre la Commune et l'Etat (Office National des Forêts) concernant la mise à disposition anticipée de la Commune, avant échange, d'un terrain d'une superficie globale de 880 m² situé le long de la ZAC du Cerf Volant, à prélever sur la parcelle cadastrale A 0045.

Considérant que ce terrain de 880 m² a fait l'objet d'un document d'arpentage établi par un géomètre expert qui prévoit la création de deux parcelles :

- une parcelle de 42 m² indiquée A sur le document d'arpentage joint en annexe à la présente délibération correspondant à l'emprise du mur géré par l'ONF qui sera rétrocédée par la Commune à la SARRY 78 puis à la SODEARIF en vue de l'implantation de la résidence étudiante
- une parcelle de 843 m² correspondant au reste de l'emprise du mur et à une bande de terrain de 3,5 m de large sur 220 m de long qui restera propriété de la Commune.

Considérant que le projet de construction d'une résidence étudiante par la SODEARIF dans la ZAC du Cerf Volant nécessite que la parcelle indiquée A sur le document d'arpentage devienne propriété de la SODEARIF, au plus tard le 28 février 2011,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DECIDE de céder à la SARRY 78 l'emprise du mur échangé avec l'ETAT (Office National des Forêts) tel qu'indiqué en A sur le plan joint ci-annexé, au prix fixé par France Domaines Yvelines,

AUTORISE la SODEARIF à construire sur cette emprise,

AUTORISE le Maire à signer le protocole d'accord correspondant entre la SARRY 78, la SODEARIF et la Commune et tout document y afférent.

Monsieur DUTRUC-ROSSET : Voilà, c'est une opération assez complexe que j'ai essayé de vous présenter de façon assez simple mais toute simplification implique forcément un peu de caricature, je suis donc à votre disposition pour répondre à toutes vos questions sur ce sujet.

2010-13-12-14 Marché de restructuration et extension de la Mairie : Attribution des marchés de travaux

Monsieur le Maire : Je vous rappelle que ce matin a eu lieu la commission d'appel d'offres qui a proposé de retenir les entreprises les mieux disantes.

Lecture de la délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment l'article 41,

Vu l'autorisation de programme ouverte pour l'opération de restructuration et extension de la mairie, pour un montant de 3 M€ TTC,

Vu le dossier de consultation des entreprises du marché de « restructuration et extension de la Mairie », enregistré sous les numéros 10-19 et 10-35, divisé en six macro-lots comme suit :

- Macro lot A :
 - A1 : lot désamiantage - plomb
 - A2 : lot gros œuvre - reprise des structures existantes
 - Option : cuvelage
 - A3 : lot VRD - espaces verts
 - A4 : lot étanchéité et toitures végétalisées

- Macro lot B :
 - B1 : lot menuiseries extérieures
 - B2 : lot enveloppe - occultation

- Option 1 : volets coulissants
 - Option 2 : stores intérieurs
 - Option 3 : volets en maille métallique inox
 - B3 : lot métallerie - serrurerie
 - Option 1 : contrôle d'accès
 - Option 2 : escalier métallique
- Macro lot C :
 - C1 : lot cloisons - doublages et plafonds suspendus
 - C2 : lot menuiseries intérieures
 - Option : placard « bureaux »
 - C3 : lot revêtements de sols
 - C4 : lot peinture - signalétique - revêtements muraux - faïences
- Macro lot D :
 - D1 : lot plomberie - sanitaires
 - D2 : lot chauffage - ventilation
 - D3 : lot électricité courants forts et courants faibles
- Macro lot E :
 - E1 : lot ascenseur
- Macro lot F :
 - F1 : lot plantations

Vu les avis d'appel public à la concurrence publiés le 10 mai 2010 et le 7 septembre 2010,

Vu l'avis émis par la Commission des Elus le 6 septembre 2010 proposant de déclarer les macro -lots A et B infructueux pour cause de dépassement du budget prévisionnel et de prolonger la validité des offres des autres lots jusqu'au 31 décembre 2010,

Vu l'avis émis par la Commission des Elus le 13 décembre 2010, proposant de retenir les six entreprises les mieux disantes suivantes :

- Macro lot A : BESNARD & CHAUVIN
- Macro lot B : MGN
- Macro lot C : SIMON
- Macro lot D : INEO -TOURNOIS
- Macro lot E : OTIS
- Macro lot F : AGRIGEX

Considérant que les candidatures et les offres remises par les six soumissionnaires sont conformes au cahier des charges,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 vote contre (M. DANJOU, M. GHIGLIONE , Mme SABOURIN, M. DRUART, Melle CONTE, Mr ORHON et M. SAURY)

DESIGNE les entreprises titulaires des marchés pour chaque macro lot telles que proposées par la Commission des Elus comme suit :

Nom	Adresse	Montant du marché (HT)
-----	---------	---------------------------

Macro lot A	BESNARD ET CHAUVIN	165 av Roland Garros 78 530 BUC	1 174 892,20 €
Macro lot B	MGN	4 rue Mesnil 91410 ROINVILLE SOUS DOURDAN	537 500,00 €
Macro lot C	SIMON	5 rue Pasteur 78701 CONFLANS SAINT HONORINE	295 000,00 €
Macro lot D	INEO - TOURNOIS	12 rue Audemars 78530 BUC 417 rue Fourny 78530 BUC	430 000,00 €
Macro lot E	OTIS	110 114 rue Victor Hugo 92686 LEVALLOIS PERRET	26 300,00 €
Macro lot F	AGRIGEX	4 Bd Arago 91320 WISSOUS	34 673,37 €
	total		2 498 365,57 €

AUTORISE le Maire à signer les marchés correspondants,

DIT que les marchés seront rendus exécutoires après transmission au contrôle de la légalité et notification aux entreprises titulaires des marchés,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune conformément à l'Autorisation de Paiement/Crédit de paiement votée.

Monsieur le Maire : Madame Fazila DELOISON va nous faire une présentation avant le vote de la délibération.

Madame DELOISON : Bien effectivement, je profite de l'inscription à l'ordre du jour de ces deux délibérations qui constituent un aboutissement d'un travail de plus d'une année pour faire un rappel de quelques éléments de contexte de Buc dans le territoire économique, de Versailles Grand Parc .D'abord les éléments de contexte de Buc, 323 entités, incluant tous les acteurs y compris les professions libérales et les artisans, 249 000 M2 sur 66 ha, (1/3 bureaux, 1/3 locaux d'activité, 1/3 d'entrepôt), environ 8000 emplois, 9 Pôles d'activités (dont 2 dominants), 28 % des acteurs créateurs de 80 % de la valeur avec des leadership technologique mondial :

- *Imagerie médicale,*
- *Instrumentation de navigation aéronautique,*
- *Sécurité des bâtiments,*
- *Empilage de composants électroniques*
- *Leadership Européen :*
- *Facility Management,*
- *Fabrication de matériaux de blindage.*

Ce qui est intéressant c'est de voir que les acteurs qui sont générateurs de ces leaderships technologiques ne sont pas uniquement des grands groupes puisque pour l'empilage de composants électroniques, nous avons affaire à une PME. Alors, pour les neuf pôles d'activités, j'ai choisi de ne pas utiliser les mêmes sources que d'habitude pour avoir une vision un peu plus précise des activités puisque lorsqu'on prend les répartitions des activités en fonction de l'inscription INSEE, on a d'autres catégories et elles sont beaucoup trop larges pour avoir une idée de ce qui se passe en terme de présence d'acteurs et sur quelles activités. Donc, on voit des pôles dominants, services aux entreprises, maisons et jardins, entretien et dépannage, industrie divers, dans l'ordre décroissant d'importance, voiture et moto, téléphone et informatique, pharmacie, santé, administration, association. Parmi

ces pôles, les deux pôles dominant en termes de création de valeur et d'effectifs, d'impact en terme d'emploi sont le pôle service aux entreprises à hauteur de 16%, en terme de nombre d'acteurs et à l'intérieur de ce pôle service aux entreprises, les activités dominantes sont des activités de bureaux d'étude et d'ingénierie et le facility management. Dans le domaine de l'industrie, les activités sont celle de l'imagerie médicale, les activités liées aux instruments de navigation, les commandes vol, etc. Les télécoms et informatique, quelques acteurs dans l'édition de logiciels mais en fait en terme de poids économique ne sont pas suffisamment importants. Donc, Buc territoire d'innovation par la présence de PME à forte capacité d'innovation, telles que 3D Plus (il y a deux ans comptait un effectif de 50 personnes et aujourd'hui l'a doublé), c'est une entreprise très dynamique et surtout sur une technologie avec une exclusivité mondiale dans le domaine de l'empilage des composants électroniques. 3 AI, Protostyle (bureaux d'études et ingénierie), Getelec (fabrication de matériel de blindage), Metracom (dans tout ce qui est télécommunication par satellite), Euromev, Be Green (transporteur électrique). Tout cela pour dire que les acteurs avec un poids important dans le parc d'activités de Buc ne sont pas uniquement les grosses structures, tel que Général Electric et Goodrich qui nous permettent finalement d'afficher et d'avoir un potentiel de recherche et développement à envergure mondiale. Un territoire d'innovation, également par les projets de synergie que nous avons créé, ville/entreprises. Alors, la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, quelques éléments de contexte, c'est 11 communes, bientôt 13, 15 Zones d'activités sur 290 ha mais on m'a donné un autre chiffre qui est plus important à plus de 350 ha, de 1 000 000 m² de parc immobilier à destination des entreprises (740 000 m² de bureaux, 270 000 locaux d'activité, 140 000 d'entrepôt) avec un foncier disponible qui est jugé peu attractif par les promoteurs et les investisseurs immobilier parce que trop pauvre, il y a 60 000 m² de disponibles aujourd'hui, 75 000 emplois actifs (15 % des emplois du Dept 78), 12 000 établissements (20 % du Total Etablissements du Département), très fort potentiel de matière grise (35 % de cadres supérieurs par rapport à une moyenne nationale de 13%), ce qui n'est pas forcément un avantage, on aura l'occasion dans d'autres circonstances d'en parler. Donc, Pôle d'Enseignement supérieur, Pôle de compétitivité Moveo autour de la voiture du futur (automobile et transport), Cluster en émergence sur le Vivant et la Ville et là aussi, nous mettrons en ligne un document de synthèse sur le colloque qui a eu lieu sur cet axe stratégique qui à mon avis peut être un axe très porteur et au sein de Versailles Grand Parc, en réalité sur les 15 zones, 3 zones d'activité leaders : Versailles, Buc, Bièvres, Bois d'Arcy, j'ai envie de dire en devenir, La Croix Bonnet, c'est 50 hectares potentiellement dédiés à l'activité économique. Dans un environnement départemental Yvelinois, porteur en Ile-de-France, les Yvelines, c'est le 3ème bassin d'emploi, 31 % de la Région Ile de France avec des pôles d'excellence Technologies et services Telecom, Industries : équipements électroniques, informatiques, micro-électronique, mécatronique, Automobile, Aéronautique Spatiale Défense, Bio-tech, Eco-tech. La Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc est en compétition avec un territoire dynamique, la Communauté d'Agglomération de St Quentin en Yvelines, très axé sur des secteurs porteurs Eco-technologies d'un côté et le Pôle de Vélizy axé sur les NTIC, ASD, Automobile principalement, Electronique /Informatique. Dans un axe d'avenir stratégique, considéré d'avenir, puisque faisant partie de l'OIN et du Grand Paris au sein du cône sud et c'est vrai que la question qu'on pourrait se poser, quelles synergies et dynamiques de projets au sein de ces différents territoires créées ? Aujourd'hui, on y travaille, je n'ai pas eu de réponse concrète par rapport à cela. Le poids de Buc dans la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, et l'action de développement au sein de Versailles Grand Parc pour Buc que je décrirais comme un bilan mitigé, alors Buc est dans une logique économique clef, on l'a vu avec les leaderships technologiques mondiaux, Monsieur le Maire l'a évoqué, c'est la 2ème dotation de compensation en 2011 : 5 200 000 €, c'est 15 % de la dotation totale versée et 53 % de la dotation totale réalisés par Versailles et Buc mais malgré cette présence, ce poids fort en tant qu'acteur économique, aujourd'hui, nous considérons qu'autour des questions économiques, la sauce n'a pas vraiment pris et que principalement, il y a un manque de vision partagée entre les différents membres de Versailles Grand Parc sur les questions de développement économique. Alors, ce manque est peut-être aussi lié à la disparité des enjeux entre les différents protagonistes. Quelle cible d'entreprises nouvelles capter ? Quelle politique vis-à-vis des implantations de groupes étrangers ? Je voudrais juste rappeler que la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin capte 25% des acteurs étrangers qui veulent s'implanter en Ile de France. Quelles politiques d'attractivités et de soutien vis-à-vis des « ELEM » ? Ce sont les Entreprise Locales d'Envergure Mondiale, typiquement 3D PLUS, et cela, je pense que c'est un élément important de l'action en matière de développement économique et notamment ces fameuses ELEM, voire sur le territoire de Versailles Grand Parc, leur permettre d'avoir des parcours résidentiel, c'est-à-dire d'avoir des offres immobilières qui permettent de suivre l'évolution de ce genre d'entreprises et de répondre à ses besoins en locaux au fur et à

mesure de son développement. Comment agir sur l'offre des locaux pour avoir un Parc immobilier d'entreprises en cohérence avec les cibles à ancrer et à capter ? Ce bilan mitigé est quelque part lié à une absence de stratégie concertée et partagée au sein de Versailles Grand Parc, c'est une discussion que nous avons évoquée avec les personnes responsables de ces questions et notamment le Président de Versailles Grand Parc et nous sommes en train de discuter et de travailler pour mettre en place une action plus concertée en fonction des enjeux des différents territoires. Alors, notre vision à Buc, elle est relativement simple, nous partons de ce qui est reconnu en matière d'attractivité des territoires à savoir que l'ancrage d'une entreprise dépendra des ressources locales disponibles et du potentiel des synergies induites par la proximité d'entreprises participant à une même chaîne de valeur. Alors, c'est vrai que ce principe-là, si on veut voir un modèle en situation réelle qui a fonctionné, il suffit d'aller voir comment a opéré Saint Quentin en Yvelines, c'est vraiment remarquable en terme de vision stratégique et de construction d'un territoire économique. Les territoires sont en compétition mais aussi en coopération. Effectivement, nous sommes en compétition avec le territoire de Saint Quentin en Yvelines, entre autre, avec d'autres aussi mais nous ne pouvons pas agir uniquement comme un territoire avec lequel nous sommes en compétition, nous devons aussi mettre en place, imaginer, construire des stratégies de coopération avec les territoires. La Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines a axé énormément son développement économique sur des secteurs porteurs autour des éco-technologiques. A Buc et à Versailles Grand Parc, nous sommes assez pauvres en offre dans ces domaines-là et je pense qu'il est important de trouver des synergies puisqu'il y a des sujets collaboratifs sur ces thématiques-là et c'est d'ailleurs l'objet du cluster le Vivant et la Ville avec la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc. Alors, cette vision s'est inscrite selon un procès opératoire que nous avons exercé depuis plusieurs années, toujours en étroite collaboration avec les entreprises, compréhension des problématiques et surtout à trouver les moyens d'échange pour que l'entreprise exprime ses besoins, ses contraintes, ses enjeux, ensemble, nous traduisons ce contexte d'entreprise par besoins et par des solutions tendant à répondre à ces besoins. Et, c'est ainsi qu'avec notamment General Electric, nous avons travaillé sur des projets autour de la thématique :

- De transport (plate-forme de covoiturage)
- De restauration (accès aux PME du Parc d'activités)
- De la petite enfance (crèche ville-entreprises)
- Et d'éducation (concours Robotek)

En fait, la vision stratégique que nous avons du développement économique c'est de doter le territoire d'outils, de technologie et de service qui facilitent la mise en œuvre de la stratégie des entreprises. Et aujourd'hui de ce qui ressort des échanges et du travail que nous avons mené avec les entreprises, c'est que leurs stratégies se recentrent de plus en plus sur l'homme, la volatilité des activités mais aussi les salariés sont des éléments qui deviennent très importants dans la stratégie globale de l'entreprise, le taux de rétention des compétences des profils à haut potentiel sont des enjeux qui nous ont vraiment été clairement mis sur la table. Cela veut dire que, pour ces entreprises, les enjeux à court et moyen terme, et c'est là-dessus qu'on a pu trouver finalement une légitimité à travailler ensemble, c'est de contribuer à offrir aux salariés un meilleur cadre de travail et un accompagnement dans la vie privée, exemple l'aide à la parentalité, la réduction du stress au quotidien et les projets sur lesquels nous travaillons, notamment d'une conciergerie d'entreprise et d'autres rentrent dans ce cadre là.

2010-13-12/15 : Accord cadre de coopération entre la Commune et l'Université de Versailles- St Quentin En Yvelines (UVSQ) intitulé : « Formation tout au long de la vie et approche territoriale de proximité »

Madame DELOISON : Donc, les deux projets d'accord que nous proposons ce soir avec d'un côté l'Université de Versailles Saint Quentin et de l'autre côté GE Healthcare. Alors, le partenariat avec l'université a pour objectif de favoriser le lien université entreprise pour doter le territoire d'un ancrage autour de la connaissance et de la recherche, favoriser l'innovation. Je voudrais rappeler que nous avons vraiment un atout au niveau du savoir-faire technologique à Buc, notamment par certaines entreprises évoquées tout à l'heure mais nous n'avons pas suffisamment de synergie entre ces entreprises, entre ce potentiel d'innovation et les laboratoires de recherche et les institutions de recherche telle que l'Université. Donc, contribuer aussi par ce partenariat à la formation d'un réservoir de compétences locales pour capter et ancrer les entreprises et répondre à des besoins de développement ou de reclassement. Alors, je dirais que dans les deux cas, dans les deux

partenariats, nous avons d'abord expérimenté des actions avant de formaliser la relation et l'Université de Versailles par son département formation continue est intervenue sur deux actions concrètes, sur une action d'intervention pour une entreprise en difficulté, ITAL Design est une entreprise qui malheureusement n'existe plus à Buc, ni nulle part ailleurs, elle a été en liquidation judiciaire. C'était une entreprise très pointue dans le domaine des études et d'ingénierie dans le secteur automobile, c'était quand même 100 personnes et cette entreprise avait plus de 20 ans d'existence et à un moment donné, le responsable des ressources humaines est venu nous voir pour nous dire, nous nous retrouvons avec une saisie des locaux, nous n'avons même pas de locaux pour pouvoir travailler sur notre action de reclassement, nos bilans de compétence et puis de savoir un peu ce qu'il va advenir des cent personnes qui se retrouvent sur le carreau et par cette relation qui était à l'époque informelle, l'université a pu intervenir pour proposer à ces personnes qui étaient en phase de reclassement, de la VAP, Validation d'Acquis Professionnels et de la VAE, plus la mise en place d'un dispositif de formation sur mesure qui a permis à 30% de la population qui devait être reclassée d'acquérir de nouvelles compétences puisque cette cible étaient mono secteur, leurs compétences étaient principalement et pour certains exclusivement dans le secteur automobile et par ce dispositif qui a été mis en place, ils ont pu leur donner des compétences dans d'autres domaines et notamment dans des domaines environnementaux puisque les principales compétences qui ont été acquises permettent à ces personnes de travailler dans le domaine du bâtiment et notamment dans tout ce qui touche à l'efficacité énergétique. Le partenariat avec GE Healthcare crée une dynamique de projets territoriaux autour d'un leader économique, masse critique parce qu'il est clair que pour pouvoir travailler, doter le territoire de nouveaux outils, de nouveaux services, de nouveaux partenaires, on ne peut le faire que si on atteint un certain seuil critique, un certain effet de taille et cela, on ne peut le faire que si on n'a comme partenaire, un leader économique, c'est pour cela qu'effectivement la plupart des projets. Dans un premier temps, on les travaille avec ce partenaire et ensuite, on fédère d'autres entreprises de taille importante ou plus petites, pour avoir des applications et un déploiement plus important. Renforcer et dynamiser l'image de Buc, comme territoire de relation. Il est clair que les thématiques sur lesquelles nous allons travailler avec GE contribueront en terme d'image et en terme de communication à renforcer le positionnement d'un territoire d'innovation et également, un autre objectif qui est très important pour rendre un territoire et maintenir l'attractivité d'un territoire et faire en sorte que ce soit un territoire vivant, c'est de permettre plus de fluidité dans les échanges PME, grands groupes et c'est vrai que ces différents projets qui ont été menés ou même un projet tel que Robotek avec le Collège de Buc, ce sont des projets qui permettent à ces deux types d'entreprise de se rencontrer et d'échanger de manière informelle, de se connaître et ensuite d'envisager des collaborations. Alors, juste avant de passer à la délibération, je voulais rappeler, parce qu'on parle beaucoup de Général Electric, quelques éléments sur cet acteur. Entre Buc et Vélizy, ce sont 2 600 collaborateurs, en France c'est 8.96 €Mds de CA en 2009 avec un potentiel de collaborateurs et de haute technicité dans le domaine. Je mettrais en ligne également le document. Pour la petite histoire, je voudrais vous présenter finalement aujourd'hui, ce fleuron mondial étranger, c'est une entreprise américaine, au départ, c'était une entreprise française, l'embryon du savoir-faire dans le domaine a été acquis en 1988, lorsque Général Electric a repris Thomson CG. Et de manière quantitative cette histoire, effectivement montre une belle réussite d'expansion puisque .On voit l'évolution du chiffre d'affaires entre 1987 et 2009 et en terme de création d'emploi, également.

Lecture de la délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de partenariat entre la Commune de Buc et l'Université de Versailles St-Quentin,

Vu le projet de convention établi à cet effet,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

Approuve les termes de l'accord cadre de coopération entre la Commune et l'Université de Versailles- St Quentin En Yvelines (UVSQ) intitulé : « Formation tout au long de la vie et approche territoriale de proximité » tel qu'annexé à la présente délibération

Autorise le Maire à signer cet accord et tout document y afférent.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas de remarques? Monsieur DANJOU.

Monsieur DANJOU : Plutôt une question, en remerciant Fazila de son exposé très large qui a été très intéressant, est-ce qu'on a des éléments sur une articulation entre l'emploi à Buc et l'origine bucoise des employés ou des cadres, est-ce qu'on a le moyen de le savoir et en même temps essayer de trouver des facteurs de suivi voire d'amélioration. L'intérêt de Buc, c'est aussi que les Bucois puissent travailler sur place.

Madame DELOISON : Absolument, si j'ai bien compris la question, c'est de savoir quel est le pourcentage des emplois du territoire de Buc, occupé par des résidents de Buc. Alors, l'indicateur que je veux vous donner n'est pas actualisé puisque la dernière fois qu'on a travaillé dessus, c'était en 2008-2009, mais on avait un taux autour de 9%, qui était quand même relatif mais c'est un axe, je pense très important de développement et de suivi parce qu'effectivement, indépendamment du côté pratique, diminution des déplacements, etc... D'offrir aux résidents bucois des offres d'emploi à proximité de leur lieu de résidence, je pense que c'est aussi un indicateur qui permet de donner une idée de la vigueur de l'activité, par exemple, il faut savoir qu'à Saint Quentin en Yvelines, il y a 143 emplois pour 100 résidents donc il y a un taux de couverture excédentaire en emploi.

Monsieur le Maire : Je vous propose qu'on passe au vote. Pardon, Monsieur ORHON.

Monsieur ORHON : Une petite précision, l'Université de Saint Quentin, c'est un département de l'université de Saint Quentin, spécialement ?

Madame DELOISON : Le représentant de l'Université de Saint Quentin, la convention va être signée par la Présidente de l'université mais l'acteur, avec lequel nous allons travailler, c'est le département commun de formation continue et qui va aussi avoir comme rôle de servir de passerelle entre les entreprises et également les laboratoires de recherche de l'université. Ça ne veut pas dire que si je prends l'exemple d'une entreprise à Buc, qui s'appelle Bâti Modern, le lien qui a été mis en place par cet interlocuteur qui est un peu le guichet d'entrée à l'université est un lien qui les a mis en contact avec un laboratoire de recherche qui est spécialisé dans tout ce qui est bâtiment, nouveaux matériaux, développement durable autour du bâtiment.

2010-13-12/16 : Signature d'une convention de partenariat intitulée « Développement et mise en œuvre de projets de territoire » entre la commune de Buc et GEMS

Monsieur le Maire : Madame DELOISON.

Lecture de la délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de partenariat entre la Commune de Buc et l'entreprise GEMS,

Vu le projet de convention établi à cet effet,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

Approuve les termes de la convention à conclure avec l'entreprise GENERAL ELECTRIC MEDICAL SYSTEMS ci - annexée

Autorise le Maire à signer cette convention et tout document y afférent.

Monsieur le Maire : Normalement, ces conventions seront signées normalement pour l'instant, le 25 janvier 2011 en présence de Madame PECRESSE, Ministre de la Recherche et de l'Enseignement. Alors, s'il n'y a pas de questions ? Oui, Monsieur SAURY.

Monsieur SAURY : On s'interroge quand même sur le fait que Versailles Grand Parc soit complètement absent de tout cela. Je ne comprends pas très bien l'articulation et la compétence qu'a Versailles Grand Parc, en matière de développement économique dans l'exposé qui a été fait. Et, c'est bien cette convention, on ne va pas être contre, naturellement, on voit encore que le privé se substitue au public, c'est curieux, c'est une réflexion, on va en parler plus tard. Où est Versailles Grand Parc dans votre exposé, quel est son attitude vis à vis de Buc, vis-à-vis d'une convention que vous traitez comme cela avec GEMS, aucune alors, qu'elle a la compétence économique.

Madame DELOISON : Bien sûr, j'ai été transparente et j'ai commencé par vous dire l'analyse que nous avons arrêté sur l'action économique de Versailles Grand Parc, entre nous, heureusement, qu'on ne les a pas attendu, c'est ce que nous avons dit également à Versailles Grand Parc et ou bien, on peut râler et dire rien ne se passe ou alors, ce qui est un petit peu la position que nous adoptons, c'est d'être constructif, c'est de dire venez voir ce que nous faisons à Buc. Et, comme nous sommes le deuxième pôle économique, au sein de Versailles Grand Parc et voyons comment on peut donner encore plus d'ampleur en inscrivant ces projets au sein de Versailles Grand Parc en essayant peut-être aussi de dupliquer, voire d'adapter des actions et aujourd'hui clairement Versailles Grand Parc est très intéressée par ce que nous faisons à Buc et n'est pas contre l'idée de considérer ce genre d'expérience comme des pilotes qui pourraient être tout à fait généralisés mais il est clair même ne serait-ce qu'avec Général Electric, dans nos discussion, on a toujours dit Commune de Buc, en tant que membre de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc. D'ailleurs, cela aurait été très compliqué d'imaginer une telle synergie aller jusqu'à avoir un engagement entre un acteur privé tel que cette entreprise et une commune comme Buc autour de projets concrets sur des axes prioritaires inscrits dans le temps avec un mode opératoire etc... Seul, un lien de proximité tel que celui, que nous avons pu créer depuis 2002, c'est pour cela que je parlais d'un aboutissement et je crois que dans la nouvelle organisation qu'il faudra mettre en place, cette action de développement économique au sein de Versailles Grand Parc, ce n'est pas parce que c'est Versailles Grand Parc qu'il ne doit pas y avoir un travail au niveau du territoire et la construction d'un lien de proximité avec les acteurs du territoire.

Monsieur SAURY : Je suis heureux de l'entendre, vraiment c'est bien,

Madame DELOISON : Mais, cela a toujours été vrai

Monsieur SAURY : Non, mais parce qu'encore une fois, lorsqu'il y a des choses qui sont présentées, ce n'est pas une critique, encore une fois, c'est simplement de voir qu'il y a des compétences qui sont données aux communautés d'agglomération, qui finalement ont tendance à ralentir un peu des systèmes qui pourraient de faire en proximité immédiate, comme Buc et son partenaire principal sur la zone. J'aimerais savoir l'articulation que vous avez là-dessus avec la Chambre de Commerces, ce sont des acteurs, ce sont des gens qui devraient être là, on ne les entend pas dans la présentation, c'est pour cela que je suis un peu interpellé.

Monsieur DANJOU : Simplement pour dire que sur le principe, sur la méthode, nous approuvons cette démarche puisque c'est une bonne chose que d'avoir des partenariats qui se nouent de la sorte, je pense que c'est mutuellement profitable. Après, quand on regarde le texte de la convention, c'est un accord cadre, il est assez général on le voit bien, il doit être complété par des projets concrets. La question, c'est de savoir,

est-ce qu'il y aura un suivi, est-ce qu'il sera possible d'avoir régulièrement un suivi des choses qui se développe au niveau concret par exemple un bilan une fois par an au Conseil Municipal, alors, sous réserve éventuellement des aspects de confidentialité, j'en conviens auquel cas il faudrait peut-être faire cela en plus petit groupe ou en commission, je ne sais pas ?

Madame DELOISON : Absolument et cela a été discuté avec Général Electric, parce qu'effectivement les projets dans le mode opératoire, on a défini les axes stratégiques autour de la petite enfance ou des transports, etc... Mais, pour les projets, on est tenu de se concerter sur la communication, une fois qu'on rentre dans le détail des projets pour respecter la communication interne et vous imaginez tout ce que pourrait, je dirais, impliquer une information au niveau d'un thème mais bien évidemment, rien ne sera, il y a une phase de montage de projets, de travail, qui va se faire dans le groupe de travail mais ensuite, bien sûr, vous serez informé et au contraire puisque l'intérêt c'est de déboucher sur des actions concrètes.

2010-13-12/17 : Salon « Couleurs et Volumes 2010 » : Dédommagement pour une œuvre cassée lors du montage de l'exposition

Monsieur le Maire : Madame Rina DUPRIET.

Madame DUPRIET : Merci, Monsieur le Maire. Vous avez tous plus ou moins participé au 12^{ème} Salon Couleurs et Volumes à la fin du mois dernier. Vous savez que notre personnel s'attache à aider la plupart du temps les artistes pour installer le matériel et il se trouve qu'à cette occasion, une statuette a été endommagée par un agent communal. Il s'agit donc de dédommager la propriétaire de cette petite statuette qui est tombée.

Lecture de la délibération.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans le cadre de ses activités culturelles, la commune de Buc a organisé du 20 au 28 novembre, le « 12^{ème} Salon Couleurs et Volumes », un salon dédié à la peinture et la sculpture,

Considérant que lors de l'installation du Salon, une statuette a été endommagée par un agent communal,

Considérant qu'il faille dédommager la propriétaire de la statuette, Madame Michelle Ballion, exposante,

Considérant que la valeur de la dite statuette est estimée à 200 euros,

Considérant que cette somme est inférieure au montant de la franchise demandée par notre compagnie d'assurances,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à reverser à Madame Michelle Ballion la somme de deux cents euros (200€) en dédommagement du préjudice subi,

DIT que le montant est inscrit au Budget Communal.

Monsieur le Maire : Pas de questions, ni de remarques, nous passons au vote. Quels sont qui s'abstiennent ? Quels sont ceux qui votent contre ? Quels sont ceux qui votent pour ? Unanimité, merci.

Avant de passer aux questions diverses, je voudrais demander à Madame la Directrice Générale des Services de bien vouloir transmettre nos remerciements aux services comptables pour le travail effectué au moment de travaux de préparation budgétaire qui sont relativement importants, nous veillerons effectivement, dès maintenant à donner les documents deux jours avant ou un peu plus si on le peut et je voudrais me faire l'interprète de l'ensemble du Conseil Municipal pour que vous remerciez l'ensemble des services comptables pour le travail effectué. Merci

QUESTIONS DIVERSES

○ ATOUC BUC

- 1- Pourquoi l'espace ELUS sur le site de la mairie n'est-il pas renseigné correctement et surtout mis à jour (Création Septembre 2010)

Monsieur le Maire : Je ne sais pas pourquoi, qu'est-ce qui n'est pas mis à jour ?

Monsieur SAURY : Non, mais comme on est tous un peu pressé et fatigué, ce soir, enregistrez cette question, faites vérifier cela.

Monsieur le Maire : D'accord.

- 2- Nous savons qu'actuellement notre 1^{ère} adjoint mène des négociations importantes sur les travaux de la rue Louis Blériot (2^{ème} tronçon) prévus en Juillet Aout 2011
Après la réunion des riverains qui a permis de mettre à jour tous les problèmes rencontrés lors du 1^{er} tronçon.
Quand allez-vous présenter aux principaux protagonistes bucois, ce que Municipalité et Département avez à présenter?

Monsieur le Maire : Monsieur DUTRUC-ROSSET.

Monsieur DUTRUC-ROSSET : On est dans la phase de négociation, on n'a pas encore conclu.

- 3- La faible participation des bucois à votre réunion publique d'information du 6 décembre dernier révèle deux points importants :
Une communication insuffisante
Une confusion entre réunion d'information et réunion de quartier

J'ai pour ma part fait un petit sondage dans notre ville dont le résultat est édifiant 75% des personnes interrogées souhaitent le retour de leur réunion de quartier contre 25% qui souhaitent être informés plus régulièrement (environ 230 personnes sur trois sites Buc ZI, Buc Château et Buc village)
Comptez-vous revenir sur votre décision et peut-être mieux définir les quartiers et l'ordre du jour comme AtoutBuc vous l'a déjà suggéré ?

Monsieur le Maire : Non, je n'ai pas l'intention de revenir sur la décision, j'ai dit en début de réunion publique, l'autre jour que nous remplaçons les réunions de quartier qui avaient lieu une fois par an par deux réunions publiques d'information, l'une en décembre et l'autre en juin, ce qui permettra de faire des points sur les projets. Quant à la faible participation des Bucois, c'était environ 80 personnes, c'est tout à fait le nombre que l'on arrive à réunir lors des trois réunions de quartier si on enlève les gens qui viennent trois fois.

Monsieur SAURY : Si on prend les chiffres de la police et de la Préfecture

- 4- Notre ville a bien réagi aux dernières conditions atmosphériques qui ont bloquées l'ensemble de la région parisienne. Nous tenons à vous faire remonter cette information de la part des Bucois et à travers vous

remercier les Services Techniques de notre ville présents ce jour-là jusqu'à tard dans la soirée. (Ainsi que des Bucois bénévoles qui se sont spontanément mis à la disposition des services généraux et des malheureux piégés). En ce qui concerne le Département et les services de l'Etat, nous n'avons pas eu d'aussi bons résultats malheureusement, ce qui eu pour effet de bloquer notre Canton. Cela nous amène à faire une proposition de convention entre notre municipalité (voire le Grand Parc), les Services de L'Etat et du Département afin que nous puissions nous substituer à leurs obligations en cas de débordement de leurs services (Personnels et matériels). Cette convention bien sûr tiendrait compte de l'aspect financier d'une telle mise à disposition de moyens personnels de matériels)

Monsieur le Maire : C'est vrai que nous avons été, Commune de Buc, soumis aux intempéries, nous avons eu affaire effectivement à certains petits problèmes, nous avons 80 enfants du Lycée Franco-Allemand que nous avons réussi à replacer dans des familles qui nous avaient proposé leur aide, nous avons accueilli un car de 26 enfants qui allaient visiter Paris et qui étaient bloqués. Nous les avons fait dîner le soir et nous les avons couchés dans le centre de Loisirs. A trois heures du matin, Monsieur DE MAZIERES m'appelait pour me demander si je pouvais ouvrir une autre structure, je lui ai dit oui, je peux ouvrir ce qu'on veut, je peux ouvrir le Château, je peux ouvrir des écoles s'il faut, il m'a dit qu'il avait trois cents personnes en perdition à Versailles mais je lui ai dit qu'il faudrait qu'ils puissent monter jusqu'à Buc. Il m'a dit que j'avais raison et m'a souhaité bonne nuit. Donc, il s'est débrouillé. Là, aussi, je dois reconnaître et Madame la Directrice Générale des Services pourra se faire l'interprète de l'ensemble des membres du Conseil Municipal, que j'ai eu la chance d'avoir du personnel qui est resté et qui a couché sur place dans des conditions parfois difficiles parce qu'il est vrai qu'à partir de 4 heures de l'après-midi aucune chambre n'était plus disponible dans les hôtels de Buc, ils étaient déjà tous complets. Nous avons donc du personnel qui a couché avec du matériel d'appoint dans le gymnase mais cela s'est bien passé. Et je dois remarquer la solidarité des Bucois aussi, parce que beaucoup, j'avais laissé ouvert la Mairie jusqu'à 20 heures, ont appelé pour proposer des couvertures, des chambres. Il y avait d'ailleurs sur la rue Louis Blériot, il paraît deux ou trois maisons sur lesquelles il était marqué, « si vous avez le moindre problème n'hésitez pas à sonner » et nous avons reçu un certain nombre de lettres qui font un chaud au cœur. Alors, c'est vrai, la Commune de Buc était parfaitement dégagée mais que les axes nous entourant étant des routes départementales et le travail n'ayant pas été fait et bien tout était bloqué. Votre proposition, ce n'est même pas envisageable, le Département ne voudra jamais, je veux bien qu'on fasse la demande mais non, et puis nous n'avons pas, nous les moyens de nous substituer, on a la Commune, si en plus il faut qu'on fasse la RD 938, c'est un autre problème.

○ NOTRE VILLAGE

- Transports en commun : quoi de neuf effectué ou à venir avec VGP pour l'amélioration du service aux Bucois ?

Monsieur le Maire : Pour l'instant, rien de bien spécial, il y a toujours le contrat de type II, mais si vous voulez Monsieur DANJOU, ça me met en colère vos questions parce que le transport, c'est le fait de la Région, c'est la compétence de la Région et la Région ne fait rien, rien ! Alors, aidez-nous à faire remuer la Région !

Monsieur DANJOU : Mais, attendez, on a eu quelqu'un qui est venu ici, il y a à peu près un an et demi,

Monsieur le Maire : C'était la SAVAC,

Monsieur DANJOU : Elle nous a présenté un plan, c'était un projet de réforme qui était tout à fait intéressant,

Monsieur le Maire : Non !

Monsieur DANJOU : Mais si, il y avait beaucoup de propositions, ce n'était pas parfait mais il y avait des choses, au moins, on sentait que cela allait s'améliorer, il y avait une dynamique qui se lançait et tout d'un coup, plus rien !:Donc, on a l'impression que c'est tombé dans un grand trou, alors, vous parlez de Région, moi, je veux bien mais il y a aussi Versailles Grand Parc qui a des compétences, la Commune, je sais qu'elle est un peu coincée en la

matière mais malgré tout au sein de Versailles Grand Parc, je pense qu'il faut être très actif et continuer. On ne progresse pas et quand on ne progresse pas, on recule vu que le trafic continue à augmenter.

Monsieur le Maire : Ecoutez, il y a toujours l'objectif de la ligne 262, qui devrait passer en Noctilien, en contrat de type II, il y a une opposition du STIFF, et quand on sait que le Président du STIFF, c'est le même président que la Région, si vous voulez, il y a un blocage. Si vous voulez dans l'ensemble des lignes que Versailles Grand Parc a présentées, il y en a certaines qui sont passées, il y en a d'autres qui ont été refusées mais le 262, ça fait un an qu'on parle de cela. La fameuse ligne L, qui devait faire Versailles, Buc, les Loges, Jouy, jusqu'à HEC, c'était un projet qui était plus ou moins en route mais le STIFF, pour l'instant ne veut pas mettre un copeck, donc il faut que ce soit Versailles Grand Parc qui prenne en charge la totalité de la dépense de cette ligne. Il n'y a qu'une petite amélioration sur la 307, dont le rythme de passage a été légèrement augmenté mais j'attends d'avoir une confirmation de cette augmentation de trafic qui devrait prendre effet à partir du 1^{er} janvier 2011 avant de l'annoncer. Je reconnais que c'est un problème, je sais.

Monsieur DANJOU : Non, mais attendez ce groupe de travail où on avait travaillé activement et Monsieur PARMENTIER s'en souvient puisque c'est lui qui l'animait. On avait notamment les bus de Général Electric, qui passent à vide dans un certain sens, ça énerve beaucoup la population et on peut le comprendre pendant qu'on fait la queue et il y avait des solutions possibles mais on a l'impression que tout cela est arrêté, alors qu'il y avait un certain élan alors c'est dommage. Est-ce qu'on peut prévoir une prochaine réunion du groupe de travail pour reprendre les choses dans le concret s'il y a des actions à faire.

Monsieur le Maire : Je veux bien qu'on réunisse le groupe de travail mais ce groupe de travail n'a plus de compétences, la compétence, elle est tournée vers Versailles Grand Parc, la compétence transport a été transférée à Versailles Grand Parc et lors du vote du budget de Versailles Grand Parc, on a remis de l'argent sur la compétence « transport » parce qu'on en a encore parlé samedi matin, on avait une réunion au Château et on a parlé de ce sujet-là. C'est vrai qu'on remet de l'argent sur les transports pour essayer de combler le manque de réactivité de la Région et du STIFF.

- Date d'ouverture de la passerelle vers Versailles Chantiers?

Monsieur le Maire : Alors, là, je vais vous avouer que, malheureusement même Versailles ne sait pas, alors normalement, cela devrait être soit tout à la fin de l'année mais comme on m'avait déjà dit que c'était début décembre et que ce n'était toujours pas ouvert, j'attends qu'on me la donne et j'ai redemandé ce matin, j'ai eu un mail du Directeur Général des Services de Versailles qui me dit je ne peux pas vous donner de date pour le moment car la SNCF est en retard mais c'est comme cela.

- Perspectives précises pour le rond point à l'extrémité de la ZAC du Cerf Volant

Monsieur le Maire : Je pense que vous parlez du Carrefour du Cerf-Volant, Monsieur DUTRUC-ROSSET, un petit mot, rapide.

Monsieur DUTRUC-ROSSET : Vous le savez, je vous l'ai dit lors de notre dernier Conseil, la Ville de Versailles est en train de mettre en révision son Plan Local d'Urbanisme et en particulier sur cinq zones dont le Cerf-Volant avec comme arrière pensée, sinon comme projet de construire un parking de dissuasion, donc ceci remet en question les discussions que nous avons eues avec l'Office National des Forêts, le Département et la Ville de Versailles sur l'aménagement de ce carrefour donc je répète ce que je vous ai dit la dernière fois, je pense qu'il faut que nous soyons tous et toutes très vigilants et que chacun puisse aller s'exprimer lors de l'enquête publique concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme au moins pour ce qui concerne le secteur du Cerf-Volant

- Perspective évoquée par Versailles d'un parking de dissuasion à l'extrémité sud de Versailles en bordure de Buc

Monsieur le Maire : Monsieur DUTRUC-ROSSET vient de répondre.

- Déchetterie à Buc : Calendrier? Synergies avec Nicollin? Traitement des abords ?

Monsieur le Maire : Vraisemblablement, ce sera dans le courant de l'année 2011. Les synergies avec NICOLLIN, je crois qu'on a déjà répondu. Le traitement des abords, pourquoi vous me demandez cela, Monsieur DANJOU ?

Monsieur DANJOU : Les accès ?

Monsieur le Maire : Ce sera par la rue Clément Ader, cela ne pose aucun problème.

Monsieur ORHON : C'est aussi une augmentation de trafic !

Monsieur le Maire : Non, pas forcément, c'est une déchetterie qui doit permettre aux habitants des Loges, de Jouy, aux habitants de Toussus, éventuellement, si Châteaufort, après est dans notre giron, à ses habitants, je ne pense pas qu'il y aura grand monde de Versailles. On surveillera, c'est vrai mais je ne pense pas qu'on aura de gros problèmes sur ce sujet.

Bilan des travaux rue Louis Blériot

Monsieur le Maire : Je crois qu'on avait fait une réunion, début septembre ou octobre, sur le bilan des travaux de la 1^{ère} tranche, sachant que le 2^{ème} tranche va se dérouler pendant l'été 2011 qu'elle concernera la partie située entre l'Avenue Huguier et juste avant la rue Alsace-Lorraine que la 3^{ème} tranche en 2012 sera de la rue Alsace-Lorraine jusqu'à la ZAC, oui !

Monsieur DANJOU : En réalité, il y a en ce moment des travaux situé rue Louis Blériot au niveau de la ZAC qui handicapent gravement la circulation. Les travaux et peut-être même au delà, on met 40 minutes pour aller de Buc à Versailles Chantier, la moyenne minimum, 30 à 45 minutes, c'est quelque chose de très pénalisant pour la population bucoise. Je ne sais pas si cela s'arrangera après, parce que là, c'est la phase de construction, on va avoir l'impression que les travaux eux-mêmes sont de nature à provoquer des ralentissements et des bouchons du fait des différents engins de chantier mais ensuite, il y aura d'autres problèmes du fait de la sortie de nombreux véhicules qu'il n'y avait pas précédemment et qui vont venir, vous avez pu voir le bouchon de Buc se déplace et il est maintenant à la sortie de Buc. On passe facilement 10 à 15 minutes à ce niveau-là.

Monsieur DUTRUC-ROSSET : Les bouchons, ça varie d'abord en fonction de l'heure, si on part très tôt on n'a pas de problème, si on part très tard, non plus mais il y a effectivement des créneaux horaires. Il y a deux voies qui sont opérationnelles sauf que sur une des deux voies, de temps à autre, il y a des engins qui stationnent et qui effectivement créent les difficultés qu'à juste titre, vous avez soulignées. Donc, cela veut dire en clair que, les problèmes sont directement liés à l'exécution des travaux d'aménagements de la voirie qui sont des travaux de dévoiement. Vous avez pu voir aujourd'hui que la tranchée qui a été ouverte en haut de la rue Louis Blériot à gauche en descendant sur Buc est en train d'être remblayée donc, nous allons vers la fin des travaux, ce qui devrait permettre de retrouver une situation à peu près normale parce qu'il y aura toujours des engins, tant que la ZAC n'est pas achevée qui stationneront sur une demi-chaussée.

Monsieur DANJOU : A quelle heure sont-ils autorisés à commencer leurs travaux, le matin ?

Monsieur DUTRUC-ROSSET : 9 heures.

Monsieur DANJOU : Ils sont là beaucoup plus tôt !

Madame SABOURIN : Non, non, bien avant cela, je m'en vais vers 7 heures du matin, avant les intempéries, ils couvraient, ce n'est pas le GREEN II, c'est la résidence de KAUFFMANN and BROAD, ils étaient à 7 heures du matin avec des projecteurs en train de poser des tuiles.

Monsieur DUTRUC-ROSSET : Oui, je suis d'accord avec vous mais les camions ne stationnaient pas sur la chaussée comme les camions de l'entreprise TERRE qui ont réalisé le dévoiement du RD 938. Il n'y a pas de stationnement que du passage.

Monsieur le Maire : De toute façon, il est vrai qu'à chaque fois qu'on fait des travaux, il y a effectivement des choses qui sont pénalisantes pour les Bucois, c'est sûr, pour la traversée de Buc. Dès que la ZAC au moins déjà, la partie habitation sera achevée, la résidence étudiante devrait nous poser un peu moins de nuisances.

Monsieur DUTRUC-ROSSET : La vérité, c'est qu'il y aura toujours des engins de chantier qui passeront sur la rue Louis Blériot pour aller sur leur site d'activités mais il n'y aura plus de travaux sur la chaussée proprement dite, ce qui est le cas actuellement, ce qui est très désagréable, parce que les camions en particulier, ceux qui amènent le remblais pour boucher la tranchée, stationnent sur une demi-chaussée.

Monsieur le Maire : Bien, alors je souhaite à tous de bonnes fêtes et la séance est levée.

La séance est levée à 23 h 10.

Prochain Conseil Municipal le 24 janvier 2011 à 20 heures.